

Faut-il accepter l'adhésion de La Turquie à l'Union Européenne ?

Mémoire de géopolitique

du commissaire en chef de deuxième classe

Jean-Pascal UTEZA

Rédigé dans le cadre du séminaire sur : "L'ISLAM, REALITES ET
PERSPECTIVES".

Directeur : Monsieur le professeur Mustapha BENCHENANE

Professeur de Sciences Politiques, géopolitique et Questions de Défense à la
faculté de Droit de Saint-Etienne

Mars 2003.

Faut-il accepter l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ?.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LES ATOUTS EUROPEENS DE LA TURQUIE CONFRONTES AUX DEFIS ET OBSTACLES A SURMONTER AVANT TOUTE EVENTUELLE ADHESION

Les atouts européens de la Turquie et les tentations européennes d'intégration

Les principaux défis et obstacles diplomatiques majeurs à résoudre avant toute adhésion

Une instabilité politique et une fragilité économique peu propices à une intégration

DEUXIEME PARTIE : IDENTITE EUROPEENNE ET FRONTIERES DE L'EUROPE AU PRISME DE LA QUESTION TURQUE

Les enjeux stratégiques et géopolitiques pour l'Europe politique de l'adhésion turque

Démocratie et Droits de l'homme : un préalable incontournable

Les enjeux culturels, religieux et démographiques : une identité européenne menacée ou confortée ?

INTRODUCTION

L'opinion publique française mais aussi celle des principales nations européennes (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Grèce...) n'est pas indifférente à la problématique posée par le dilemme élargissement/approfondissement, et se pose aujourd'hui de multiples questions sur les conditions de sa sécurité. Dans cette période de doutes et d'interrogations fortes sur la nature exacte des menaces réelles auxquelles nous sommes confrontés, il importe que ne soient pas ajoutés aux futurs enjeux extérieurs de sécurité de l'UE des défis ou difficultés intérieures supplémentaires. C'est pourquoi la question de l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne me semble être une question d'importance politique et stratégique majeure tant pour la définition de la politique étrangère et de défense de la France que de l'UE. Or, cette question controversée semble avoir pris un relief particulier si on l'étudie également à l'aune de la crise irakienne en cours, qui semble déjà annoncer une évolution de la subtile stratégie diplomatique turque vers une autonomie accrue à l'égard des Etats-Unis.

Le contexte de la crise irakienne a rappelé en effet aux yeux de tous l'importance géostratégique de la Turquie et a fait apparaître au grand jour les divisions des actuels et futurs membres de l'Union européenne. Cette crise a donné naissance à des prises de positions divergentes des principaux dirigeants européens. La lettre commune du 30 janvier 2003 de huit pays européens (dont cinq membres de l'UE actuelle- Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Portugal, Danemark- et trois membres de l'UE élargie à 25 lors du dernier sommet de Copenhague -Tchéquie, Hongrie, Pologne) est là pour en témoigner.

Le 5 février 2003, la prise de position sur la question irakienne clairement atlantiste du groupe de Vilnius (dix pays du Nord (Etats Baltes) et de l'Est de l'Europe non encore intégrés à l'Union, mais en passe de l'être effectivement (dont la Slovaquie en 2004, la Bulgarie et la Roumanie en 2007) quelques jours après, élargissait le cercle des pays européens visiblement favorables à la stratégie d'action américaine.

Leur choix, plus atlantiste qu'euro-péen, (et plus réaliste qu'idéaliste certainement aussi, l'Amérique étant pour l'instant incontestablement, via l'OTAN, le meilleur garant de leur sécurité) prouve la difficulté de construire une véritable unité politique européenne malgré la volonté du couple fondateur franco-allemand, pourtant récemment réaffirmée avec vigueur lors du quarantième anniversaire du Traité de l'Elysée. La montée en puissance de l'Union

européenne semble difficilement conciliable avec le maintien d'un dialogue transatlantique serein. Il faut pourtant essayer d'éviter le choc de ces deux logiques (atlantiste et européenne) qui ne peuvent que se compliquer au fur et à mesure des nouvelles adhésions si certaines règles ne sont pas rappelées. Ainsi de l'article 11.2 du Traité qui stipule que « les Etats membres appuient activement et sans réserve la politique extérieure de l'Union dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle » et qu'ils « s'abstiennent de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son efficacité en tant que force de cohésion dans les relations internationales ». Le Président de la République française rappela d'ailleurs cette vérité première quelques jours après aux futurs membres de l'Union signataires de ces déclarations révélatrices des divergences européennes (« Ils ont manqué une occasion de se taire » Jacques Chirac, 17 février 2003).

En cette période d'incertitudes et d'interrogations fortes sur la réalité et la détermination des menaces actuelles et futures auxquelles nous (Européens) sommes et seront confrontés, il paraît important que l'idée d'appartenir à une même communauté de destin soit confortée au sein des différents peuples européens membres de l'UE d'aujourd'hui et de demain.

Or, face à une telle crise politique internationale mettant en jeu des intérêts majeurs, quelles positions adopte d'ores et déjà la Turquie ? Quelles conséquences son atlantisme premier et inévitable actuellement, en dépit des fortes réticences populaires et parlementaires turques face aux enjeux et risques d'une guerre contre l'Irak, aurait-il si, en plus, ce pays était membre de l'UE ce que d'aucuns envisagent apparemment sans aucune hésitation ? L'appartenance ancienne de la Turquie à l'Otan n'étant pas sans conséquence, il est probable que la position turque de soutien au moins indirect (le Parlement turc refusant toujours à la date du 22 mars 2003 aux forces américaines l'utilisation de son territoire pour lancer une offensive terrestre vers le nord de l'Irak, le survol de l'espace aérien étant lui autorisé) à la politique actuelle des Etats-Unis aurait encore compliqué le jeu sur l'échiquier des stratégies des pays européens. L'impression d'impuissance, d'inconsistance et de division des membres de l'UE n'en serait que plus forte. La volonté franco-allemande (et belge) de développer une PESD efficace n'en serait alors que plus entravée et la difficulté de cette tâche prioritaire de construction d'une politique de sécurité et de défense européenne commune croîtrait. L'efficacité de cette politique européenne en gestation serait certainement encore plus amoindrie par des positions diplomatiques encore plus hétérogènes des pays de l'UE.

En raison de l'importance des conséquences géopolitiques, économiques, sociales et humaines (équilibres démographiques et migrations) que ne manquerait pas d'engendrer un

élargissement de l'UE à la Turquie, il semble opportun d'étudier globalement cette question, en se remémorant cette pensée de Lord Palmerston :

«Un Etat n'a pas d'amis, il n'a que des intérêts». Sans oublier que le plus probable n'est pas toujours le plus vraisemblable et qu'il faudra bien qu'un jour l'opportunité de cette adhésion sensible pour l'avenir de l'Union soit publiquement débattue et tranchée par un vote souverain des peuples européens.

Cette étude tentera donc d'étudier tous les aspects de ce débat en mettant toutefois un peu plus particulièrement l'accent sur les aspects politico-militaires et stratégiques, les conséquences pour la politique étrangère de la France et donc, indirectement aussi celle (en gestation) de l'UE, d'une telle adhésion. Il est en effet impossible aujourd'hui de parler de relations franco-turques sans évoquer les relations euro-turques. Car il est désormais de plus en plus difficile, à mon sens, en matière de politique étrangère, de démêler ce qui est « français » et ce qui est « européen ». Le Premier ministre déclarait d'ailleurs en octobre 2002 à l'IHEDN que :

« La PESD devient le cadre structurant de notre politique de défense ».

Notre européanisation est donc indéniable et ne peut qu'augmenter, même si la France conserve encore une politique étrangère propre comme l'illustre notamment sa position diplomatique actuelle à l'égard de l'Irak.

Nous essaierons donc d'étudier la question de l'adhésion éventuelle de la Turquie à l'UE à la lumière de ces deux impératifs de la politique étrangère française, à savoir la persistance d'une voix(e) française spécifique (héritée de sa vieille souveraineté d'Etat nation) et l'émergence d'un cadre d'européanisation accrue de ses politiques étrangère et de défense. Le dilemme approfondissement/élargissement n'étant que la conséquence de la difficulté historique à conjuguer le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et donc aussi à s'unir, avec le principe de souveraineté des Etats. Réfléchir à cette question sensible et controversée d'une éventuelle adhésion turque a ainsi le grand mérite de nous conduire à nous interroger sur l'essence de l'Union européenne, ses frontières culturelles et géographiques, son identité et ses valeurs communes, et enfin sa place stratégique, notamment par rapport aux Etats-Unis, dans le grand jeu auquel se livrent les principales puissances de ce nouveau monde qui est en train d'émerger sous nos yeux.

Ainsi, en forçant les Européens à s'interroger sur leurs spécificités, leur identité et le rôle géopolitique qu'ils veulent donner à terme à leur Union politique en fonction de la résolution de l'équation (élargissement/approfondissement/puissance commune diluée ou renforcée), la

problématique de l'adhésion turque à l'UE semble t-elle essentielle pour l'avenir de l'Union en tant que puissance politique influente en matière de relations internationales.

Miroir ambigu et révélateur des contradictions mais aussi des fondements de l'unité européenne, la délicate et sensible question turque (comme celle d'Orient au 19^e siècle) sera abordée de la manière suivante.

Nous verrons tout d'abord qu'en dépit (voire en raison) de sa position stratégique remarquable au carrefour de l'Orient et de l'Occident et de certains atouts et liens historiques notamment avec la France, la Turquie ne doit pas être intégrée à l'Union européenne, en raison particulièrement des obstacles et défis kurdes et chypriotes. Ces exemples de contentieux extérieurs, alliés à la résurgence d'un islamisme interne peu propice au développement de la démocratie, contribueront à démontrer qu'il ne faut pas accepter l'intégration de la Turquie au sein de l'Union européenne car ce serait certainement mettre un terme à tout espoir raisonnable d'unité, d'efficacité et donc de puissance pour l'Union dans le futur.

Nous verrons ensuite que les motifs d'opposition à cette intégration, synonyme à mon sens de dilution et d'affaiblissement de l'UE, sont multiples et prépondérants et relèvent des domaines stratégiques et politiques tout autant que des domaines économiques, culturels, religieux et démographiques. Nous constaterons que dire non à la Turquie est avantageux pour l'Union car cette clarification nécessaire lui donnera un peu plus de chances de conforter ses positions ainsi que de réussir son « approfondissement » institutionnel et son prochain élargissement à l'Est.

La première partie évoquera donc les atouts, mais aussi les défis et tentations à surmonter par la Turquie si elle veut intégrer l'Union ainsi que la nécessité de mettre un terme aux ambiguïtés des relations turco-européennes. Cette approche nous conduira directement à la nécessaire définition des limites et donc des frontières de l'Union européenne.

La deuxième partie tentera de montrer que la question de l'adhésion éventuelle de la Turquie pose directement la question de la définition de l'identité européenne sous l'angle notamment de sa compatibilité avec les pays musulmans et l'Islam ainsi que celle du risque d'affaiblissement du rôle et de l'influence politique future de l'UE dans les « affaires » du monde en cas d'intégration, sous l'effet notamment de l'évolution des rapports démographiques et donc des poids politiques respectifs des différentes populations.

Première Partie: Les atouts européens de la Turquie et les obstacles à résoudre avant toute éventuelle adhésion

Malgré les atouts et tentations de la Turquie, il apparaît nécessaire de chasser les mirages nés des ambiguïtés anciennes et quasi structurelles des relations entre la Turquie et l'Union européenne.

En effet, en dépit des atouts, prétentions et/ou tentations turques, il convient de mettre fin aux malentendus et sous-entendus qui régissent depuis trop longtemps les relations turco-européennes. En effet, malgré certains atouts ou facteurs favorables contribuant à expliquer les tentations européennes turques et les positions « intégrationnistes » de certains dirigeants politiques européens, deux défis majeurs s'opposent à toute acceptation de l'adhésion turque.

Le premier, au travers principalement de l'évolution des questions kurde et chypriote (contentieux gréco-turc), touche plutôt aux enjeux de la politique extérieure turque sans être dénué d'ailleurs d'impact en terme de politique intérieure.

Le second, d'ordre essentiellement intérieur, concerne la résurgence islamiste et pose la question du respect des droits de l'homme et de la démocratisation du régime.

1°) Les atouts européens de la Turquie et les tentations européennes d'intégration:

1.1-Les atouts de la Turquie, partenaire indispensable à la stabilité et sécurité du flanc sud-est de l'Europe, sont essentiellement de nature géopolitique et historique.

Trait d'union entre l'Orient et l'Occident, et placée au cœur de l'une des zones les plus instables du monde comme le montre l'actuelle crise puis guerre irakienne, la Turquie est un pays clef pour la sécurité et la stabilité du flanc sud de l'Union européenne et de l'OTAN.

La Turquie constitue tout d'abord un pont entre l'Orient et l'Occident.

Historiquement, la Turquie, héritière de l'empire ottoman, a été associée au développement de la civilisation européenne. L'empire ottoman a longtemps bordé les frontières des puissances monarchiques européennes notamment en Autriche-Hongrie et son influence n'était pas négligeable en Europe orientale comme sur l'ensemble du pourtour méditerranéen.

Cet empire a aussi été conjoncturellement l'allié du Royaume-Uni et de la France notamment au 19^e siècle car, déclinant, il cherchait ainsi à contrebalancer l'influence germanique et surtout russe sur ses marches (Europe orientale, mer Noire et Asie centrale). Mais l'empire ottoman ayant fait le choix de l'Allemagne en 1914, la défaite allemande accélère son effondrement concrétisé par les Traités de Sèvres (1920) qui scellent le destin de l'empire ottoman. Occidentalisation et laïcisation aux forceps sous la direction d'Atatürk («père des Turcs») à partir de 1920, la Turquie continue après sa mort en 1938, à tenter de se rapprocher politiquement et économiquement de l'Occident vainqueur.

Neutre pendant la deuxième guerre mondiale, en dépit d'une bienveillance initiale certaine à l'égard de l'Allemagne, la Turquie choisit assez rapidement vers la fin de la guerre de rallier le camp des vainqueurs et de confirmer son choix occidental, par conviction mais aussi par nécessité, pour mieux résister à l'hégémonisme soviétique grâce au soutien américain. Son ancrage à l'Occident n'est donc pas nouveau, et sa demande d'adhésion à l'UE est la plus ancienne parmi celle des pays candidats et même antérieure à celle de certains états membres comme la Grèce.

Membre depuis sa création du Conseil de l'Europe, de l'Otan depuis 1952, signataire en 1955 du Pacte de Bagdad (réunissant l'Irak, l'Iran, le Pakistan, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis), la Turquie est un allié fidèle des Etats-Unis et un partenaire solide de l'Union européenne, à laquelle elle est liée par un accord d'association signé à Ankara en 1963 et un accord d'union douanière de 1995.

Historiquement pour la France, certaines périodes du passé (second empire français par exemple puis III^e République jusqu'au début du 20^e siècle), nous ont rapproché politiquement et culturellement des Turcs pour contenir notamment les expansionnismes Allemands et Britanniques grâce à l'appui de l'empire ottoman.

Héritier de cet empire, ce pays a des relations diplomatiques et économiques anciennes avec l'Europe et spécialement la France dont l'influence, notamment culturelle, n'est pas négligeable depuis le milieu du 19^e siècle avec pour point d'orgue en 1868 la création sous l'égide de Victor Duruy du lycée français de Galatasaray où sera formée une grande partie de l'élite politique et administrative ottomane.

L'ancienneté et la richesse des relations turco-européennes sont indéniables historiquement. Elles ont été favorisées notamment par la proximité géographique de leurs espaces politiques et de peuplement.

Les atouts européens d'une Turquie moderne attirée par l'aimant économique et symbolique de la modernité européenne sont anciens et remontent au moins aux années 1920, soit à l'avènement de la Turquie kémaliste sur les ruines de «l'homme malade» de l'Europe. Depuis lors, la Turquie est censée être constitutionnellement un état laïc depuis l'arrivée au pouvoir de Mustapha Kemal (Atatürk) qui s'est inspiré du modèle politique constitutionnel français à son arrivée au pouvoir.

Géographiquement, une infime partie seulement du territoire de la Turquie (la Thrace pour environ cinq pour cent) a le pied sur le continent européen. Seule une partie moderne, et laïcisée de la population (en général celle surtout urbaine et alévie faisant plutôt partie d'une élite occidentalisée et instruite) possède des modes de vie voisins des nôtres. Tous ces facteurs sans omettre, celui majeur de la géopolitique née de la Guerre froide, ont milité en faveur de l'acceptation de la perspective d'adhésion turque à la CEE puis l'UE dès la fin des années cinquante. L'Accord d'association d'Ankara de 1963 en est le témoignage.

Plus récemment, postulante officielle à l'adhésion depuis le 14 avril 1987 et officieuse depuis bientôt quarante ans, la Turquie s'est à nouveau montré candidate à l'UE lors du dernier sommet européen de Copenhague en décembre 2002. A cette occasion, et malgré le « formidable forcing pro-turc des Etats-Unis », la Turquie n'obtiendra que l'acceptation européenne d'évaluer à nouveau sa candidature en décembre 2004 après l'élargissement de l'UE à vingt cinq Etats. Pourtant, les pressions diplomatiques et prises de positions diverses en faveur de la Turquie n'avaient pas manqué.

1.2- Les discours européens (et américains) favorables à une adhésion turque :

Ainsi, que l'on soit Turc ou Européen « pro-Turc », il est relativement aisé de plaider au regard de l'histoire la cause de l'adhésion légitime, ou inévitable voire nécessaire (pour éviter le fameux choc des civilisations) de la Turquie à l'Union européenne. Ainsi de l'actuel ministre français des Affaires étrangères monsieur Xavier de Villepin qui, devant les étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix et de l'ESC Marseille, le deux décembre 2002, déclarait à propos de la problématique de l'élargissement de l'UE juste avant Copenhague et après la très claire prise de position « anti-adhésion turque » de monsieur Valéry Giscard d'Estaing:

« Il nous faut répondre à une triple exigence : clarté, légitimité, efficacité. L'exigence de clarté appelle le dessin des frontières de l'Europe. Il faut mettre un terme au malaise

qu'engendre le sentiment d'extension sans fin de l'Union ». Puis tranchant dans le débat ouvert par monsieur Valéry Giscard d'Estaing à propos de la Turquie, il ajoutait :

« La Turquie est dans le premier cercle des Etats dont la vocation à entrer dans l'Union a été reconnue. L'engagement pris par les Européens ne saurait être remis en cause » dès lors que ce pays satisfera aux principes démocratiques de l'UE insista le ministre (voir *Le Monde* du 03 décembre 2002 p.9). Cette position officielle française favorable, mais toute diplomatique, était défendue avec encore plus de vigueur par monsieur Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) au nom de l'UE, dans *Le Monde* du 06 décembre suivant (page 17) en affirmant haut et fort que :

« La Turquie a toute sa place en Europe. Au sommet d'Helsinki en décembre 1999, le conseil européen a reconnu à ce pays le statut de candidat à part entière. Les quinze chefs d'Etats et de gouvernements l'ont décidé ainsi unanimement. Nul ne l'a contesté et nul ne saurait le remettre en cause, y compris au nom de la géographie». Il concluait en disant:

« Je veux croire que nous sommes prêts chacun, en Turquie, en Europe et ailleurs dans le monde, à assumer notre part et à réussir ensemble le pari européen de la Turquie ».

Quant au Président de la République française auquel, lors d'un entretien publié par *Le Figaro* du 20 janvier 2003, était posée la question suivante : « Pour vous, la Turquie sera-t-elle un jour membre de l'Union européenne ? », il répondait :

« Je ne peux pas préjuger de l'avenir. La Turquie a été historiquement associée au développement de la civilisation européenne. Elle est membre du Conseil de l'Europe depuis l'origine et de l'Otan. Si la Turquie affirme clairement son adhésion sans réserve, dans les principes et sur le terrain, aux critères de Copenhague, c'est-à-dire à tout ce qui touche aux exigences des droits de l'homme et de l'économie de marché, je ne vois pas pourquoi elle n'aurait pas sa place dans l'Europe ».

Pour les Etats-Unis, mais nous y reviendrons plus tard, voir la Turquie intégrer l'UE signifie avant tout étendre physiquement la zone d'influence de leurs alliés européens, des Balkans jusqu'aux richesses énergétiques du Moyen-Orient et de l'Asie centrale qu'ils sont en train d'essayer de contrôler militairement depuis décembre 2001 en Afghanistan et depuis quelques

jours en Irak (début de l'offensive militaire américano-britannique contre l'Irak, le jeudi 20 mars 2003).

Pour d'autres dirigeants et intellectuels européens, il s'agit de dire « oui » à la Turquie bien qu'elle ne soit pas européenne et qu'elle soit musulmane en raison uniquement de son importance stratégique et du soutien indéfectible à apporter en toutes circonstances aux démocrates turcs.

Pour certains autres, il faut dire « oui » à la Turquie car elle est européenne et qu'il faut l'aider en dépit des nombreux obstacles existant sur le chemin de son adhésion. Refuser son adhésion reviendrait pour les partisans de cette thèse à refuser le dialogue des cultures et à accélérer le « choc des civilisations ». Mais pour ces derniers, l'Europe ne serait alors que « le résultat d'un processus de convergence social, économique, politique et culturel entre pays et citoyens qui, pour de multiples raisons, sont capables de se penser Européens ».

Sans aller plus loin en raison de l'extrême densité de ce débat, il apparaît évident que l'on peut trouver de nombreux arguments pour soutenir et approuver ou bien au contraire rejeter l'adhésion turque à l'UE. Les relations euro-turques sont en effet marquées depuis trop longtemps du sceau de l'ambiguïté. Elles méritent d'être analysées et clarifiées. Une telle clarification sera utile à l'ensemble des partenaires qui ont réciproquement intérêt à avoir des relations confiantes et amicales en raison de leurs positions stratégiques respectives et de leur proximité géographique. D'évidence, la Turquie n'est pourtant pas européenne. Le bon sens et la simple contemplation d'un planisphère auraient dû suffire dès l'origine en 1963, pour dire « Non » à la Turquie qui est certes un grand pays mais qui est situé à 95 % en Asie mineure. Sans blesser les Turcs, l'UE n'aurait pas eu quarante ans plus tard à invoquer des arguments de nature non seulement géopolitiques mais aussi culturels et religieux, tels ceux du pape Jean-Paul II rappelant fin 2002 « l'héritage religieux de l'Europe ». Ce point sera développé dans le deuxième chapitre.

D'aucuns argueront ainsi, sous l'influence de la thèse défendue par Samuel Huntington, qu'une telle adhésion conduirait inévitablement à un « choc des civilisations » en raison des trop grandes incompatibilités religieuses et différences culturelles ou ethniques ainsi qu'inégalités des niveaux de développement économique et d'éducation des populations. La liste de ces objections n'est pas exhaustive. Nous y reviendrons.

Mais, parmi tous ces arguments qui peuvent être pour certains d'entre eux assez aisément écartés si l'on veut au contraire convaincre de la faisabilité d'une telle adhésion (en insistant

alors plus sur ce qui rapproche que sur ce qui sépare, pourtant plus prégnant et significatif à notre sens), celui de la question kurde ne doit pas être négligé. Car son impact stratégique est essentiel pour la Turquie directement mais aussi indirectement pour l'ensemble des nations de cette région du monde. En cas d'adhésion turque à l'Union, cette question de droits et statut des minorités kurdes de Turquie et d'Irak notamment deviendrait donc de facto une question de politique intérieure et pas seulement étrangère de l'UE qui serait alors également frontalière notamment de l'Irak et de l'Iran.

Quels sont dans ce cadre les intérêts de l'UE à intégrer la Turquie ? Quels intérêts y aurait la France ? D'après moi, aucun, tant pour l'UE que pour la France.

2°)- Les principaux défis à résoudre par la Turquie avant une éventuelle adhésion constituent des obstacles diplomatiques majeurs qu'il sera nécessaire de lever avant toute tentative d'intégration.

Son intégration serait une erreur qui outre une instabilité et une division politique accrues au sein de l'Union en interne compliquerait grandement sa tâche en externe tant qu'au moins deux contentieux majeurs n'auront pas été réglés. Il s'agit des contentieux kurdes et chypriotes qui deviendraient de facto (s'ils ne le sont tous deux déjà !) ceux de l'Union. En cas d'adhésion turque, les problèmes de ce pays seraient aussi les nôtres. Or, il convient de ne jamais oublier le précepte napoléonien selon lequel:

« La politique des Nations s'inscrit dans leur géographie ». Napoléon.

2.1) Les enjeux géopolitiques de la question Kurde: un défi majeur pour l'avenir politique, économique et démocratique de la Turquie et donc de l'UE.

Comme le démontre le début des opérations de guerre contre l'Irak, le Kurdistan irakien, et ses richesses pétrolières (Mossoul) naguère propriété de l'empire ottoman, représente un enjeu et une question géopolitiquement très complexe où se jouent une petite partie des intérêts futurs notamment pétroliers des Etats-Unis mais surtout une partie essentielle des intérêts des pays frontaliers de cette région. L'importance de ces enjeux politiques, économiques et humains est illustrée par l'actuelle intrusion terrestre de l'armée turque au nord du Kurdistan irakien.

La Turquie, alliée pourtant fidèle des Etats-Unis au sein de l'OTAN, n'a manifestement pas l'intention de déléguer dans cette région la sécurité de ses intérêts de puissance régionale à

Washington même si cette position devait limiter l'aide financière américaine proposée dans le cadre de la préparation du conflit contre l'Irak. La question kurde est en effet très sensible dans cette région du monde depuis très longtemps et la guerre américaine actuelle contre l'Irak risque de modifier les rapports de force et les systèmes d'alliance régionaux.

Les quelques trente millions de Kurdes sont répartis actuellement à cheval sur quatre Etats, la Turquie (14 à 15 millions), la Syrie (1 million), l'Irak (4 millions) et l'Iran (au moins 8 millions). Ces Etats souhaitent tous conserver leur intégrité territoriale. Quelles seraient les conséquences géostratégiques d'un éclatement de l'Irak baasiste? Les Turcs redoutent qu'une guerre ne fasse émerger à leurs portes un Etat kurde indépendant. Cette position est explicitement défendue par le Premier ministre turc dans *Le Monde* du 08 février 2003:

« Nous ne voulons pas voir l'émergence d'un autre Etat (Kurde) dans la région. Nous ne voulons pas que l'Irak soit démembré. L'intégrité territoriale de l'Irak est pour nous essentielle ».

Ces phrases ont le mérite de la franchise et de la clarté. Pourquoi les gouvernements européens ne feraient-ils pas preuve de la même franchise à l'égard de la demande d'adhésion de la Turquie qui, si elle ne fait pas partie de notre famille, fait indiscutablement partie de nos amis de longue date? Or, il n'y a souvent sur le long terme rien de pire que l'absence de courage et de clarté politiques, surtout à l'égard d'un partenaire stratégique aussi ancien et important que la Turquie, porte de l'Orient et de l'Occident et carrefour millénaire des civilisations musulmanes et chrétiennes.

Pour lutter contre l'Irak, les Américains avec leurs forces spéciales et agents infiltrés de la CIA s'appuient notamment sur les opposants kurdes à Saddam Hussein de la même manière qu'ils s'étaient appuyés sur les groupes extrémistes musulmans en Afghanistan pour contrer les Soviétiques à partir de 1979. Si cette opération de prise de contrôle de l'Irak réussit, les Etats-Unis devront donner des gages aux Kurdes comme ils l'avaient fait avec les Talibans ne serait ce qu'en leur laissant le champ libre jusqu'aux portes de la Turquie ce qui n'est pas acceptable pour ce pays. Que ferions nous alors dans un tel contexte, plein de crises et de contentieux, si la Turquie était déjà membre de l'UE ? Et que faire si la Turquie intégrée souhaitait réagir militairement à la création d'un Etat kurde indépendant à ses frontières qui seraient de facto devenues européennes ? Là encore, les responsables politiques américains cherchent manifestement, indirectement tout au moins, à semer des graines de violence sur les marches de l'Europe pour rendre leur action

indispensable à la sécurité de tous. Ils savent en effet qu'ils sont seuls en mesure actuellement d'éteindre les futurs incendies de cette région du monde en conjuguant leurs atouts économiques et militaires (l'argent et le bâton ou le dollar et le Big Stick). Depuis Sun Tsu, en passant par Machiavel et Talleyrand, le vieux précepte de « diviser pour mieux régner » a toujours été l'apanage et l'objectif des grands empires.

Il paraît évident que si la France et ses partenaires des autres nations de la « vieille Europe » veulent être en mesure un jour de résister à cette évolution hégémonique naturelle de tout empire, intégrer la Turquie à un ensemble européen en gestation délicate prochainement élargi à 25 pays reviendrait à favoriser inéluctablement le déclin européen en termes d'influence et de puissance réelle sur l'évolution de la politique du monde.

Par ailleurs, les infrastructures turques intéressent les Etats-Unis notamment dans le cadre du contrôle et de la surveillance de l'Irak. Outre la base aérienne ottomane d'Incirlik d'où des avions essentiellement américains et britanniques surveillent le nord de l'Irak, les américains déployaient environ 15000 soldats en Turquie au 27.01.03.(chiffre pouvant être porté à 62000 à partir de début mars 2003) après accord des autorités turques en dépit de la forte hostilité de la population turque à la présence de forces américaines trop voyantes et présentes sur leur sol.

Par ailleurs, en raison de l'animosité historique entre Britanniques et Turcs (les Turcs considérant notamment le Royaume-Uni comme largement responsable du démembrement de l'empire ottoman après la première guerre mondiale (perte de Mossoul dans l'actuel Kurdistan irakien), le gouvernement britannique a le plus grand mal à y trouver des facilités et à y déployer des troupes (l'amiral britannique CEM s'est vu refusé le déploiement de troupes britanniques par son homologue turc). Pour les Turcs, le Kurdistan est au cœur de tous les calculs. Les Turcs souhaitent éviter la création d'un Kurdistan indépendant en cas d'éclatement de l'Irak dans l'hypothèse d'une chute du régime de Saddam Hussein.

Les Turcs veulent pouvoir contrôler militairement si besoin est le Nord de l'Irak pour se prémunir des Kurdes et les empêcher de s'emparer de la ville de Kirkouk principale cité kurde irakienne mais aussi second centre de production pétrolière de l'Irak.

Les Américains ont donc besoin de la Turquie et réciproquement en cas de conflit dans cette zone du monde.

Mettant en avant les conséquences économiques d'un conflit dans la région, la Turquie entend bien monnayer aussi financièrement la possibilité donner aux forces US d'utiliser ses ports (Iskenderun, Mersin en méditerranée orientale) et aéroports (Diyarbakir, Mus ,

Batman au nord de la Turquie). La somme de 300000 dollars est citée pour mettre à jour ces infrastructures. Cependant au total, l'aide directe et indirecte américaine s'élèverait à 14 milliard de dollars en incluant les prêts à faible taux du trésor US (voir Le Figaro du samedi-25-dimanche 26 janvier 2003). Des chiffres plus élevés dépassant vingt milliards de dollars furent même communiqués ultérieurement dans la presse.

Enfin à la date du 22 mars 2003, et après d'âpres négociations, il semblerait que les Etats-Unis n'aient obtenu que des facilités militaires (mises à dispositions des infrastructures portuaires et aéroportuaires turques, autorisation de survol du territoire pour attaquer l'Irak). En revanche, le parlement turc a refusé à une assez courte majorité aux Américains le droit de déployer des forces terrestres (62000 hommes étaient prévus) en Turquie pour mener des offensives contre l'Irak.

Cette position turque si elle se confirmait dans le futur (notamment après la guerre contre l'Irak) pourrait être le signe d'un recentrage de la politique régionale de la Turquie en direction du monde arabo-musulman et de ses marches asiatiques (notamment turcophones) de l'ancien empire ottoman. Constamment tiraillés entre deux mondes, les Turcs auraient alors à repenser leur stratégie à l'égard de l'Europe, où les communautés d'origine turques sont bien implantées, principalement en Allemagne.

2.2) La question chypriote, pomme de discorde essentielle du conflit gréco/euro-turc :

Cette question n'est toujours pas résolue et empoisonne depuis longtemps les relations gréco-turques et euro-turques.

Sur le plan gréco-turc, et en dépit de l'actuelle et réelle politique d'apaisement des relations gréco-turques, cette question reste toujours source de conflits. N'oublions pas en effet que la Grèce, membre de l'Otan (comme la Turquie) mais aussi de l'UE depuis 1981, a un lourd contentieux historique avec la Turquie en raison de l'occupation depuis 1974 de la partie Nord de Chypre par l'armée turque, suite à une tentative de déstabilisation du « gouvernement des colonels » grecs. Ce contentieux principal est régulièrement entretenu par les discussions sur la minorité musulmane de Thrace, la question Kurde, le rôle joué par Ankara en faveur des musulmans bosniaques, de la question macédonienne, sans omettre le cas de la délimitation du plateau continental et des îles grecques (notamment l'îlot d'Imia) en Mer Egée. La Grèce a également longtemps usé de son veto pour empêcher la Turquie de

participer à l'UEO ou freiner l'application des accords douaniers entra Ankara et l'UE. Les causes de conflits sont donc nombreuses entre ces deux pays.

Mais de manière plus globale, la question chypriote est centrale dans les relations gréco-turques et donc turco-européennes. Plus concrètement, le plan de réunification onusien de novembre 2002 propose de réunifier l'île en un seul Etat doté de deux composantes administratives, puis d'intégrer le tout dans l'UE. Jusqu'à présent (22.03.03), les Turcs ont refusé de considérer les propositions onusiennes comme base de discussions, malgré d'importantes manifestations de soutien populaire en leur faveur. (le 14 janvier 2003, 25% de la population de Chypre du NORD (partie turque) est descendue dans les rues de Nicosie pour défiler contre le leader chypriote turc Rauf Denktash, résolument opposé au plan onusien. Pour l'ONU, ce plan était à ratifier avant le 28.02.03. Les négociations inter-chypriotes placées sous l'égide du secrétaire général de l'ONU semblent dans l'impasse. En cas d'échec, seule la partie chypriote grecque pourrait être intégrée dans l'UE en tant que République de Chypre. Il est certain qu'une résolution de cette question (à l'instar du contentieux en mer Egée) contribuerait à faciliter les relations entre la Turquie, la Grèce et l'Union européenne.

A Ankara, le nouveau gouvernement, « islamiste modéré » selon l'appellation convenue des principaux médias occidentaux, dirigé par monsieur Abdallah Gül hésite, en raison de la pression du haut commandement de l'armée turque qui, peu favorable au plan onusien, soutient le leader nationaliste chypriote turc Rauf Denktash..

Pour l'armée turque et notamment le chef de l'armée de terre, le général Aytac Yalman, le plan onusien comporte le risque de « faire disparaître l'atmosphère de sécurité qui règne dans l'île et en Méditerranée orientale en bouleversant l'équilibre des forces au détriment de la Turquie. » (Le Figaro du 01 février 2003).

En effet, le plan onusien prévoit une réduction drastique de la présence militaire turque à Chypre. Trente à trente cinq mille soldats turcs stationnent en République turque de Chypre du Nord depuis l'intervention militaire de 1974 et la partition de l'île. Si la position de l'état-major turc semble claire sur cette question, celle du chef du parti de la justice et du développement (AKP) monsieur Recep Tayyp Erdogan ne semble pour l'heure pas entièrement arrêtée mais devrait être proche de celle de l'armée.

Résoudre pacifiquement et démocratiquement cette question diplomatique et de principe aiderait sans doute à lever certains obstacles posés sur le chemin de l'éventuelle adhésion turque.

Il apparaît ainsi que le chemin d'une éventuelle adhésion turque à l'Union européenne est parsemé de difficultés diplomatiques majeures sources de contentieux sans compter les autres aspects de ce dossier.

3°-) Une instabilité politique et une fragilité économique peu propices à une intégration

Malgré une certaine proximité géographique et culturelle avec l'Europe, sa voisine, la Turquie semble trop instable politiquement et fragile économiquement et socialement pour intégrer l'Union européenne.

La question controversée de l'adhésion éventuelle de la Turquie à l'Union européenne a fait ces derniers mois l'objet de l'actualité la plus aiguë sur la scène européenne et française. La première difficulté est tout d'abord de bien identifier les enjeux et les défis qu'un tel élargissement entraînerait pour la France mais aussi pour l'UE.

Alors que les « conventionnels » européens réfléchissent sous l'égide de l'ancien président de la République française, monsieur Valéry Giscard d'Estaing, à doter l'UE d'une Constitution et après l'avènement de la « nouvelle Europe à 25 » née du récent sommet de Copenhague (12/13 décembre 2002) au cours duquel la question sensible de l'entrée éventuelle de la République de Turquie au sein de l'Union européenne a fait l'objet de moults débats, faut-il ou non accepter l'intégration de la Turquie au sein de cette organisation politique intégrée ? Quelle position la France doit-elle privilégier ?

Si l'UE veut être un jour aussi puissante politiquement qu'économiquement, et si la France veut pouvoir contribuer à conforter cette volonté de puissance politique car elle sert également directement ses propres intérêts, il ne faut pas favoriser l'adhésion turque.

Il convient au contraire d'attirer l'attention de tous les pays européens sur le risque de dilution de puissance politique et économique (en raison des forts écarts de développement comparables à ceux qui pèsent depuis 1990 sur l'économie allemande en raison de la réunification) que cet élargissement comporte.

Il faut verrouiller la porte de l'espace politique intégré européen à la Turquie. Il ne faut pas donner les « clefs de l'UE à la Sublime Porte », dont nous devons nous souvenir qu'elle ne fût pas sans raison nommer jadis « l'homme malade de l'Europe » quand l'empire ottoman déclinant occupait encore certaines marches de l'Europe balkanique. Il convient enfin par respect envers ce grand pays situé à la croisée des chemins de l'Orient et de l'Occident, de mettre fin aux ambiguïtés des relations turco-européennes.

Des facteurs exogènes (relations internationales et diplomatiques notamment à l'égard des Etats-Unis, mais aussi des pays arabes dont certains ne seraient peut être pas si heureux que cela de ce rapprochement turco-européen) et endogènes (culture, religions, évolutions démographiques) nous y poussent.

3.1-Résurgences islamistes et Droits de l'Homme en Turquie

Le danger représenté par l'islamisation de la vie politique et publique turque est à prendre en compte face au processus d'intégration envisagé et à la question du nécessaire respect des droits de l'homme pour tout futur membre de l'Union.

Cependant la Turquie est aussi dorénavant gouvernée par un parti politique faisant de la religion islamique l'un des fondements de son action. Cette évolution contraire à la laïcité de la Turquie kémaliste en réinstallant l'Islam au centre de la vie sociale et politique turque risque de compliquer l'avènement d'un «véritable Etat de droit en Turquie».

L'islamisation de la vie politique et publique en Turquie constitue un facteur déterminant des relations turco-européennes.

La Turquie actuelle a connu un profond changement depuis la fondation de la République laïque en 1923. Ce processus de réintroduction lente mais progressive et inexorable de l'islam dans la vie sociale et politique turque débuté dans les années 1960 s'est accéléré tout d'abord avec l'arrivée au pouvoir du parti islamiste Refah (Parti de la Prospérité) de juillet 1996 à juillet 1997 puis à nouveau en novembre 2002 avec l'accession au pouvoir de l'AKP (Parti de la Justice et du Développement) dirigé par monsieur Recep T.Erdogan. Depuis le milieu des années 1990, les islamistes sont donc devenus une force incontournable de la vie politique turque avec laquelle toutes les autres forces doivent composer. L'armée, elle-même, soit disant laïque et manifestement de plus en plus éloignée de ses principes fondateurs kémaliste

et acteur essentiel de la vie politique turque, s'est ralliée au gouvernement islamiste. En l'absence de forces démocratiques laïques suffisantes depuis leur marginalisation par la répression et l'autoritarisme du système politique, il n'y a pas de force crédible capable de faire obstacle à la réalisation de l'objectif ultime des islamistes : l'avènement d'une république islamique turque.

Ce processus de réislamisation de la Turquie dont il ne faut jamais oublier qu'elle est située au carrefour stratégique de l'Orient et de l'Occident et qu'elle est composée à quatre vingt dix neuf pour cent de musulmans semble inéluctable. Il provoquera une importante modification des données géopolitiques de la région ainsi que la restructuration de ses relations avec l'Europe et même les Etats-Unis comme le laisse entrevoir les prémises de la deuxième guerre américaine contre l'Irak. Une vie politique dominée par les islamistes et l'extrême droite nationaliste en Turquie compromet inéluctablement toute perspective d'intégration européenne. Cette évolution qui se dessine au sein d'un contexte général marqué par la montée de l'islamisme et du terrorisme qui lui est lié, modifie profondément les rapports entre le monde occidental, la Turquie et donc l'UE. Par ailleurs, le poids politique des islamistes turcs contribue à favoriser l'émergence des mouvements intégristes de cette partie du monde en leur offrant de nouveaux espoirs d'accession au pouvoir comme l'avait déjà fait la révolution iranienne en 1979. Avec toutefois une différence essentielle: les islamistes turcs sont parvenus légalement et démocratiquement au pouvoir. En raison de l'ampleur de son enracinement social, l'islamisme turc peut conduire la Turquie sur le chemin d'un Etat islamique ce qui provoquera une instabilité accrue dans une région traumatisée par les conséquences de la guerre contre l'Irak. La vie politique et culturelle turque sera indubitablement marquée à l'avenir du sceau des islamistes. L'élément culturel et religieux sera un facteur déterminant des relations turco-européennes. Il ne modifiera pas seulement les termes de l'adhésion mais la nature même des relations. Rien ne nous permet d'affirmer pour l'instant que ce processus de développement de l'islam turc sera remis en question par les acteurs de la vie politique intérieure (notamment l'armée) ou extérieure (influence américaine en particulier).

L'Union européenne quelque peu prisonnière d'une approche réduite à des intérêts économique-stratégiques depuis quarante ans a paradoxalement apporté un soutien ne serait-ce qu'indirect par sa relative passivité voire aveuglement à tous les régimes qui ont préparé l'avènement des islamistes. Bien qu'elle se trouve à présent contrainte de faire un choix, l'UE ne semble pas avoir tiré la leçon, et reste muette, alors qu'il existe en Turquie des forces

capables d'éviter ce glissement de la Turquie vers l'islamisme et le renouveau de son nationalisme pan-turc hérité des réminiscences de l'empire ottoman. En effet, les forces démocratiques turques et kurdes partagent l'idée selon laquelle l'UE a un rôle déterminant à jouer dans la démocratisation inachevée de la Turquie. Or, loin de soutenir les forces démocratiques et laïques turques, la plupart des dirigeants de l'UE ont commis l'erreur fondamentale de considérer que l'arrivée au pouvoir de partis islamistes était la parfaite expression de la grande maturité du système politique et démocratique turc. Cette perception qui relève d'une confiance aveugle dans les capacités du système politique turc à résister à l'islamisme (alors que ce pays est musulman) relève d'un pari risqué sur l'avenir. Si les islamistes en 1996 puis en 2002 ont pu accéder au pouvoir dans une république soit disant laïque c'est que la société et l'armée connaissent depuis les années cinquante mais surtout depuis le début des années 1980 une islamisation sans précédent depuis la chute de l'empire ottoman.

L'armée pourtant considérée comme la principale institution laïque du pays a même favorisé cette évolution. C'est en effet l'armée qui lors du coup d'Etat de 1980 a promu la religion en doctrine officielle avec l'adoption de l'idéologie de la synthèse turco-islamique comme référence institutionnelle. Cette reconfiguration des rapports entre l'Etat et la religion réintroduisit l'islam dans la vie publique et politique ce qui était contraire à la volonté kémaliste de séparation de la religion de la sphère politique. La Turquie redevient donc en 2003 une nation où les sentiments d'appartenance au monde musulman sont redevenus prépondérants au moment même, où le sentiment national pan-turc resurgit au fur et à mesure de la reconfiguration géopolitique de cette partie de l'Asie depuis la fin de l'empire soviétique. L'intervention croissante de l'islam dans la vie politique et sociale turque ainsi que sa légitimation interne et externe ne sont donc pas, contrairement aux impressions de certains, une bonne nouvelle pour l'évolution future de la démocratie turque et donc son intégration éventuelle au sein de l'UE.

Après la question culturelle la question du respect des droits de l'homme constitue un autre obstacle à un élargissement à la Turquie.

Ce pays doit encore progresser en termes de respect des droits de l'homme, et atteindre un niveau de développement économique compatible avec celui de l'Europe libérale rompue aux exigences de l'économie de marché.

Les critères de Copenhague imposent aux pays «intégrables» de respecter certaines normes démocratiques mais aussi relatives aux modes de vie et différences de niveaux de développement éducatifs, culturels et économiques, compatibles avec le niveau de développement de la majeure partie des pays de l'UE. Or, en ces domaines « socio-économiques » les différences sont toujours trop importantes et une adhésion coûterait certainement très cher à une UE ayant déjà dû faire face à l'élargissement aux pays de l'Est (Malte et Chypre, importants stratégiquement, n'ayant qu'un impact économique négligeable en termes de coût d'adhésion pour l'ensemble européen).

3.2- Les aspects économiques de l'adhésion turque: une fragilité économique structurelle peu compatible avec une intégration harmonieuse au sein de l'UE.

L'histoire chaotique des cinquante dernières années de relations économiques turco-européennes témoigne du déséquilibre des niveaux de développement atteints et de la difficile convergence des politiques économiques et sociales. En outre les évolutions et variations sans doute inachevées de la politique intérieure turque durant cette période forment un obstacle incontestable à la normalisation et harmonisation impérative des modes d'organisation politiques et économiques au sein des états membres de l'union.

Dans les années cinquante, une dynamique de rapprochement entre la Turquie (barrière de l'URSS) et la communauté économique européenne (CEE) s'était créée car les deux parties avaient intérêt politiquement à se rapprocher dans un contexte international particulièrement tendu. L'idée d'un Accord d'association économique était née de motivations d'ordre stratégiques et politiques. Les difficultés économiques qui allaient peser sur l'application de l'Accord d'association (1963/73) qui avait pour ambition théorique de préparer une adhésion turque à la CEE ont été reléguées au second plan. La priorité étant à l'endiguement de l'Union soviétique pour les occidentaux européens et américains, et à l'alliance de survie grâce à l'appui militaire américain et économique européen pour la Turquie.

Au cours des années 1970, sous l'effet de la politique de détente puis des deux chocs pétroliers de 1974 et 79, les positions politiques et volontés économiques de coopération euro-turques ont perdu de leur dynamisme initial puis se sont dégradées. On assiste alors à des changements dans les politiques extérieures des deux parties qui vont les conduire à opter pour des positions contraires (politiques protectionnistes) à celles prévues par l'Accord

d'association puis le protocole additionnel. C'est ainsi que de 1973 à 1980, la balance commerciale turque se dégrade brutalement, provoquant une crise politique (coup d'état militaire de septembre 1980) et économique intérieure et des tensions dans ses relations extérieures. Jusqu'en 1988, les accords d'association sont de facto gelés avant de se réchauffer progressivement. Par ailleurs, les violations des droits de l'homme et les insuffisances de la démocraties turques restaient des obstacles majeurs au bon fonctionnement des relations et à toute intégration économique et politique. Ce n'est que le 15 novembre 1995 que le Parlement européen décide de débloquent les activités de sa commission parlementaire mixte qui reprend ses travaux sans délai afin d'engager la Turquie dans un processus de démocratisation, préalable nécessaire à toute intégration.

Aujourd'hui, ce déséquilibre manifeste des économies turques et européennes n'est pas aboli.

En terme d'indicateurs du développement humain, la Turquie figure à un niveau moyen alors que tous les membres de l'UE à Quinze se situent dans la tranche de développement la plus élevée. Le PNUD distingue en effet trois niveaux de développement selon l'espérance de vie des populations, le niveau d'éducation, le niveau de vie réel (PIB réel corrigé par habitant en parité de pouvoir d'achat). La Turquie figure en dessous des normes européennes dans tous ces domaines ce qui stigmatise les écarts significatifs de développement entre les deux entités et le chemin restant encore à parcourir par la Turquie.

L'argument de la poursuite de la croissance du marché des consommateurs européens afin de favoriser l'accumulation des richesses dans le cadre d'une grande zone de libre-échange a été soulevé. Apparemment peu controversée, cette question importante pour l'économie de la Turquie n'a guère d'incidence sur un plan économique pour l'Union notamment si en cas de non-adhésion les « arrangements » actuels relatifs aux modalités concernant l'union douanière étaient maintenus. En revanche, en cas d'adhésion cette question serait d'importance en raison de son coût très élevé pour l'UE.

Dans ces conditions, l'UE a-t-elle intérêt économiquement à intégrer la Turquie qui va lui coûter très cher alors qu'elle aura déjà dû supporter auparavant le coût croissant de l'élargissement à l'Est à partir de 2004 ?

Je pense que non. La Turquie, en raison notamment de son stade de développement économique oscillant entre un pays du tiers monde et un pays du niveau de développement

économique atteint par les pays membres de l'UE (même élargie à 25) a beaucoup plus besoin économiquement et financièrement de l'UE que cette dernière de la Turquie. Ce bilan coût/avantages est donc largement favorable à la Turquie. Pourquoi lui faire un tel cadeau ?.

Deuxième Partie : Identité européenne et frontières de l'Europe au prisme de la question turque

La question turque démontre la nécessité de définir les frontières de l'Europe et de redonner un sens et une identité au projet d'Union européenne tout en relevant les défis de l'élargissement en terme d'influence et de puissance, notions inséparables des problématiques militaires, démographiques, religieuses et démocratiques de l'adhésion turque.

Il conviendra de tenter de trouver une réponse notamment aux questions suivantes :

Où s'arrêtent et où doivent s'achever les frontières politiques de l'Europe ?

Quels doivent être la carte d'identité et le cadre géopolitique de l'UE ?

Quelles conséquences démographiques et économiques aurait une intégration turque ?

1°) Les enjeux stratégiques et géopolitiques pour l'Europe politique d'une adhésion turque:

Bien que le principe de la candidature de la Turquie ait été confirmé fin 2002, sous la « ferme et néanmoins amicale » pression diplomatique et financière des Etats-Unis, l'intégration de ce grand pays musulman fait toujours l'objet d'oppositions et de controverses.

L'enjeu est à la fois simple et essentiel pour l'avenir de l'UE.

L'Europe élargie verra t'elle sa puissance accrue ou sera t'elle un « Gulliver économique de plus en plus empêtré dans des calculs politiques inconciliables » ?

Une balance coût/avantages théoriques et risques, conduite selon un plan réaliste, privilégiant les intérêts des pays membres, de la Turquie et des USA nous conduit également à juger préférable d'écarter l'adhésion turque.

1.1. Des limites à définir et une stratégie autonome d'influence européenne à réaffirmer.

Cette candidature pose de facto la question de la délimitation des frontières européennes. L'obligation de définir désormais sans ambiguïté les frontières de l'Europe politique est remise à l'ordre du jour par la question d'une éventuelle adhésion de la Turquie à l'UE. Le réalisme géopolitique oblige à étudier froidement l'opportunité d'intégrer la Turquie à l'UE. La question turque est en effet essentielle pour la sécurité du flanc sud de l'Europe et la détermination des frontières de l'Union. Car la Turquie est à la fois une porte et un verrou entre l'Asie, la péninsule arabique et l'Europe.

L'idée européenne est née d'un constat : le nationalisme conduisait l'Europe à un déclin définitif et d'une intuition selon laquelle les intérêts des nations ne sont pas immuables si l'on est capable de créer des solidarités de fait plus solides que les intérêts étatiques (Jean Monnet). Cette problématique impliquait et implique toujours un bon fonctionnement du couple franco-allemand. Cela est dans l'intérêt stratégique de la France et de l'Allemagne. Mais comme nous pouvons le constater actuellement à l'aune du débat sur la question irakienne, l'élargissement de l'Union européenne risque d'altérer ce dispositif si les Institutions ne sont pas réaménagées (voir à cet égard les travaux de la Convention présidée par monsieur Valéry Giscard d'Estaing). Parvenir à un système politique institutionnel européen efficace est primordial pour que l'Europe puisse continuer à fonctionner. Car, comme le disait aussi Jean Monnet: «Rien de grand n'est possible sans les Hommes, rien n'est durable sans les institutions».

Dans cette perspective l'adhésion turque n'est pas souhaitable car elle détruirait plus qu'elle ne consoliderait les « solidarités de fait » mais aussi non écrites qu'évoquait Jean Monnet. Les propos de monsieur Helmut Schmidt dans «Le Monde» daté du 22 janvier 2003, sont à cet égard révélateurs:

« La même démarche empreinte d'hypocrisie caractérise la politique européenne vis à vis de la demande turque de rentrer dans l'UE. Les gouvernements européens saluent la Turquie comme un futur membre de l'Union mais, en réalité, ils savent bien qu'Ankara ne réunit pas les conditions d'une telle adhésion. La Turquie doit être associée à l'UE par un accord. Mais

association ne signifie pas adhésion. Et puis, si l'on accepte la Turquie, pourquoi ne pas accepter demain le Maroc ou l'Algérie? L'élargissement de l'UE vers l'Asie ou l'Afrique rendrait toute politique étrangère commune pratiquement impossible ». H SCHMIDT.

Tout ou presque est dit. Quels sens et avenir politiques pour une Europe n'ayant plus d'Europe que le nom car ayant oublié ses racines culturelles, géographiques et historiques et donc ses valeurs ? Quel rôle géopolitique pour une Europe dont l'élargissement rimerait avec délitement et dilution de sa puissance et perte partielle de son identité ? Une telle construction européenne ne serait-elle pas un leurre qui plus est dangereux?. Ou alors, il faut arrêter de tromper les citoyens européens et leur dire clairement que l'objectif extrêmement ambitieux est tout simplement de réussir (mais cette fois sans contrainte militaire) là où tous les empires ont échoué (souvent en périssant in fine d'ailleurs) c'est à dire modeler le monde entier à leur image.

Cette nouvelle forme de colonisation hypocrite et théoriquement «douce» ne tromperait sans doute personne longtemps, et exposerait dangereusement la France et ses partenaires européens à une implosion (déjà entamée si l'on n'y prend garde sous l'effet du communautarisme) de leurs systèmes économiques et sociaux. Paralysés de l'intérieur, car épuisés à résoudre de trop nombreux contentieux de toutes natures, les Etats membres de l'Union européenne seraient, dans cette hypothèse extrême, totalement submergés et impuissants sur le plan international, aussi bien individuellement que collectivement. Il n'y a qu'à observer la cacophonie actuelle sur l'Irak pour s'en convaincre.

Les États-Unis n'auraient alors aucun problème à maintenir durablement leur leadership mondial quitte à se partager le monde avec la Chine ou l'Inde et la Russie, à moins que l'UE ne les ait déjà intégrés dans une réminiscence élargie de la politique des comptoirs menée au 19^e siècle !.

Ou bien, à moins que l'UE soit déjà devenue à notre insu le cinquante et unième Etat des Etats-Unis, mais d'Amérique !.

Les Turcs ont d'ailleurs parfaitement bien analysé et hiérarchisé leurs intérêts stratégiques et économiques. La priorité est pour l'instant à l'alliance avec les Etats-Unis pour la sécurité et les aspects financiers. Puis, si possible ils adhéreront à l'UE, pour développer à meilleur compte leur économie et aider à résoudre leurs problèmes sociaux grâce aux subventions compensatrices des écarts de développement généreusement accordées par l'UE.

Récemment, le Premier ministre turc Abdullah Gül déclarait d'ailleurs sans aucune ambiguïté, dans une interview au journal « Le Monde » daté du 08 février 2003 :

«Les Etats-Unis sont notre partenaire stratégique. Nous ne voulons pas détériorer cette alliance».

Cette déclaration faisait suite à l'adoption par le parlement turc le jeudi 6 février 2003, d'une résolution autorisant les Etats-Unis à moderniser ses bases aériennes en Turquie et certains ports, en vue de leur utilisation lors d'un éventuel conflit en Irak. Or, malgré les nettes réticences d'une opinion publique turque majoritairement opposée à une intervention militaire américaine en Irak, le nouveau gouvernement turc semble avoir conservé un cap politique clairement affirmé depuis le début des années cinquante (malgré quelques crises épisodiques les rapprochant tour à tour des soviétiques, des pays arabes ou des Balkans) d'alignement sur la position stratégique des Etats-Unis jugée plus importante pour l'avenir et la sécurité de la Turquie que toutes autres considérations.

Dans ces conditions, et malgré la vigueur et l'ancienneté de la demande turque d'accession à l'Union européenne, il paraît évident que pour ce pays, l'intégration à l'UE, certes jugée essentielle, n'est qu'un objectif second par rapport au choix stratégique premier d'alignement sur les Etats-Unis.

L'Europe n'est manifestement utile pour la Turquie que pour l'aider à sortir de son sous-développement économique. Politiquement et militairement pour sa sécurité, la Turquie membre de l'OTAN depuis 1952 n'attend rien de l'Europe. En conséquence, que peuvent attendre la France et l'Union européenne de l'adhésion turque ?.

Economiquement peu de choses, si ce n'est un marché communautaire intégré encore un peu élargi (mais qui l'est déjà considérablement et auquel la Turquie est déjà de facto partie prenante via l'union douanière) et des dépenses d'harmonisation économique et d'aides financières à la Turquie considérablement accrues. L'UE a donc manifestement plus à perdre qu'à gagner en ce domaine.

Politiquement rien, sauf à vouloir construire une Europe encore plus divisée et atlantiste, et donc de moins en moins indépendante et gouvernable. Intégrer la Turquie reviendrait en effet à faire entrer un « cheval de Troie » américain supplémentaire au sein de l'UE. Un «cheval de Troie» d'autant plus encombrant, qu'il est aussi musulman et que son premier ministre actuel membre de l'AKP (Parti de la justice et du développement ouvertement islamiste) n'hésite pas à déclarer (voir supra pour les références) « les Turcs, les Turkmènes, les Kurdes, les Arabes, ce sont tous des membres de notre « famille », leur sort nous préoccupe ».

Pouvons-nous en tant que français et citoyens européens faire nôtres ces propos, ce que nous serions implicitement obligés d'accepter en cas d'intégration turque à notre union politique ?. Sommes-nous membres de cette famille turcophone?

Le Premier ministre turc y répond d'ailleurs lui-même puisque qu'il ne cite dans sa définition de la « famille turque » aucun peuple européen. Ni la Grande-Bretagne, à l'égard de laquelle les vieux contentieux historiques nés lors du démembrement de l'empire ottoman (perte notamment de Mossoul et de Kirkouk) ne sont pas oubliés, ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni la France, ni la Grèce sa voisine et rivale historique, ne sont citées. Seuls les Etats-Unis, en raison sans doute de leur position mondiale dominante, sont cités dans ce discours du Premier ministre turc. Mais jusqu'à preuve du contraire, ils ne sont pas membres de l'UE. Or, comme dans un mariage quand on se marie, il faut accepter aussi, bon gré mal gré, la famille de la mariée. Pouvons nous accepter benoîtement que dans sa corbeille de mariée, la Turquie nous apporte ses cousins Kurdes et Turkmènes avec tous les problèmes socio-économiques et géopolitiques qu'ils rencontrent ?. Manifestement et raisonnablement, non.

A ces considérations stratégiques s'ajoutent des considérations militaires.

1.2 Les enjeux militaires : le poids déterminant de l'armée au sein du système politique turc

La Turquie étant depuis 1952 membre de l'Otan et donc à ce titre un allié militaire de l'UE, quel intérêt y a-t-il à l'intégrer ultérieurement dans des structures de défense européenne que manifestement, la Turquie n'appelle pas de ses vœux voire rejette ?. La France, et au-delà l'UE, ne doivent se faire aucune illusion sur les intentions europhiles de la Turquie. Son europhilie n'est qu'intéressée et de circonstance. Elle est tactique plus que stratégique.

Dans ce cadre, la question militaire, en raison du rôle et du poids déterminant de l'armée turque dans l'évolution institutionnelle et politique du système politique turc et de son poids non négligeable au sein de l'Otan doit être examinée attentivement.

a) L'armée turque et le pouvoir :

Tout en se proclamant l'héritière d'Atatürk, l'armée s'est surtout comportée en force d'ordre en raison de son intégration progressive dans le développement du capitalisme turc. Elle a certes combattu les excès de l'islamisme, mais elle a en même temps favorisé l'islam comme facteur d'ordre et de conservation. Elle n'a jamais montré de faiblesse dans la répression du

mouvement ouvrier et de l'extrême gauche recourant trop souvent comme au Kurdistan à des incarcérations arbitraires et à la torture. Elle a systématiquement développé une idéologie nationaliste expansionniste et a combattu par tous les moyens les aspirations autonomistes kurdes.

L'armée turque constitue donc l'épine dorsale du régime politique turc même si la récente arrivée au pouvoir de dirigeants islamistes modifie quelque peu cette donne. Est-ce acceptable qu'un futur membre de l'Union dispose d'une armée, au demeurant très nombreuse et puissante, qui ait un tel poids politique ? Aucune des démocraties de l'Europe des quinze ou bientôt de l'Europe élargie à vingt cinq, ne dispose d'une force armée ayant une telle capacité d'influence sur le jeu politique intérieur et extérieur du pays. Cette structure institutionnelle des rapports de force politique au sein d'un régime politique s'apparente beaucoup plus à la structure étatique de régimes autoritaires d'économies peu développées qu'à celui des régimes politiques européens du début du vingt et unième siècle. Sur l'échelle de classification des critères juridiques des régimes politique un pouvoir donnant tant d'importance politique à son armée n'est en général pas en tête de liste des Etats les plus démocratiques.

Ce poids institutionnel et structurel excessif de l'armée turque dans le jeu politique n'est pas un gage de respect des valeurs démocratiques, même s'il faut souligner la neutralité apparente du rôle de l'armée dans le résultat des dernières élections parlementaires turques en novembre 2002. L'armée, pourtant garante du régime turc kémaliste et donc à ce titre défenseur de la laïcité turque, ne s'est en effet pas opposée au processus démocratique électoral comme elle avait pu le faire par le passé. Est-ce un signe de maturité politique ou bien un certain aveu d'impuissance (ou de complaisance ?) envers les nouvelles évolutions politiques du régime turc et l'islamisation de sa société? Seul l'avenir le dira. Il est encore trop tôt pour trancher ce débat.

Par ailleurs, nombreuse (avec presque un million de militaires sans compter 2.5 millions de réservistes mobilisables rapidement) et puissante, bien organisée et très convenablement entraînée et équipée de matériel essentiellement occidental (la Turquie consacre 16% de son budget et 4.5% de son PIB aux dépenses militaires), l'armée turque reste influente en matière de politique étrangère même si son poids politique à l'intérieur de l'Etat s'est apparemment réduit depuis l'arrivée au pouvoir de l'AKP de Recep T Erdogan.

Sa position sur Chypre est assez figée (voir déclaration plus haut du chef d'état major de l'armée de terre) et son jeu par rapport à la crise irakienne est assez ambivalent, oscillant entre

atlantisme poussé et défense des intérêts territoriaux turcs actuels et futurs en cas d'éventuel partage de l'Irak. Le refus par le Parlement turc d'autoriser les troupes américaines à fouler son territoire pour des offensives terrestres contre l'Irak, associé à la très récente décision turque de franchir militairement (avec un millier d'hommes) la frontière Nord de l'Irak pour éviter l'émergence d'un Kurdistan autonome et tenter peut-être de récupérer les puits de pétrole de Kirkouk, jadis ottomans, montrent toute la subtilité et la complexité de la stratégie turque. L'armée ne peut y être étrangère et ses relations avec le nouveau gouvernement seront à observer de près.

Quoi qu'il en soit en raison de son poids économique et politique, l'armée turque reste un acteur incontournable de la vie politique turque.

b) L'armée turque et l'OTAN : une influence et un poids non négligeable au service de la stratégie américaine.

En outre, au niveau de l'OTAN le poids de l'armée turque dans l'Otan et le pourcentage élevé de PIB consacré à la défense par la Turquie au regard des principaux pays européens membres de l'Otan lui confèrent un poids certain. Au regard de critères purement militaires, la Turquie constitue une force à ne pas négliger.

Le dernier sommet de Prague a permis de lever l'opposition des Turcs au sein de l'OTAN sur les « arrangements permanents » c'est-à-dire sur la réciprocité et possibilité d'utilisation de moyens militaires de l'OTAN par les pays membres de l'UE en dehors du cadre d'intervention militaire de l'Otan et donc au profit de missions UE.

L'importance de l'armée turque, pour la stabilité régionale actuelle et future de cette partie du monde, aujourd'hui ouvertement en crise, et de la Turquie, pour la nouvelle stratégie des Etats-Unis à l'égard de l'UE, est manifeste.

1.3 La stratégie des Etats-Unis à l'égard de la Turquie et de son adhésion à l'UE

Pourquoi les Etats-Unis incitent-ils l'UE à accepter la Turquie en son sein ?

Nous verrons tout d'abord que les Etats-Unis ont une dette diplomatique et morale à l'égard des Turcs qui ont très bien protégé leurs intérêts dans cette partie du monde depuis 1945 et

leur permettent de poursuivre leur stratégie d'implantation régionale notamment grâce à la mise à dispositions d'installations militaires.

Nous constaterons également que grâce à la « carte turque », la volonté américaine d'affaiblir l'UE, afin qu'elle soit encore plus paralysée par ses lourdeurs administratives et économiques et divisée politiquement, a plus de chances de réussir.

Il est de l'intérêt des Etats-Unis de favoriser l'adhésion d'Ankara, gardienne des Détroits du Bosphore et des Dardanelles, et carrefour de l'Orient et de l'Occident. Par ailleurs, les Américains ont une dette depuis le début de la guerre froide envers les Turcs car ces derniers ont contribué efficacement à la politique d'endiguement (containment) de l'URSS jusqu'à la chute du mur. En 1946, l'ambassadeur américain à Ankara déclarait :

« Si la Turquie tombe sous contrôle soviétique, tombe alors la dernière barrière sur le chemin de la Russie vers le Golfe persique et vers Suez ».

En outre, depuis la fin de l'Union soviétique, la Turquie, alliée fidèle au sein de l'Otan, permet aux Etats-Unis d'utiliser des bases turques (telle Incirlik) pour contrôler l'Irak (zone d'exclusion Nord Irak-Kurdistan de décembre 1998 à mars 2003) et désormais soutenir logistiquement les forces projetées et survoler son territoire (mais sans pouvoir mener d'offensives terrestres directes depuis la Turquie en raison du refus du Parlement turc dominé par les islamistes de l'AKP).

Historiquement, en raison de leurs origines de peuplements géographiques puis de leur rôle décisif en 1917 puis primordial en 39-45 pour faire cesser la guerre en Europe lors des deux conflits mondiaux sans oublier la défense couronnée de succès du monde libre durant la guerre froide, les Etats-Unis se sont toujours in fine considérés comme puissance européenne. Or, l'élargissement de l'UE (Copenhague 12.2002) parallèle à celui de l'Otan (Prague 11.2002) tend à renforcer inéluctablement l'influence de Washington dans le domaine économique-militaire à l'égard des nouveaux membres. L'achat très médiatisé d'avions de chasse américains par la Pologne nouveau membre de l'UE fin 2002 en est le témoignage.

La stratégie des Américains semble vouloir favoriser le délitement de l'UE afin qu'elle ne puisse s'affirmer politiquement et militairement comme pôle émergent susceptible de faire trop d'ombre voire de contester à terme sa suprématie mondiale.

Comme le disait Mauriac de l'Allemagne, « Je l'aime tant que je préfère qu'il y en ait deux », les Américains aiment tellement l'Europe qu'ils préfèrent voir persister en Europe une trentaine d'Etats dont aucun ne pourra menacer son hégémonie plutôt qu'une union politique forte de l'ensemble des pays européens. Le vieil adage « diviser pour mieux régner » est toujours d'actualité.

Les pressions diplomatiques et médiatiques américaines sur l'UE pour qu'elle s'exprime en faveur de l'adhésion de la Turquie ont été fortes mais toutefois infructueuses car certainement trop visibles. L'objectif reste de contrecarrer les décisions politiques européennes en matière de défense prises à Helsinki en 1999 et à Nice en 2000.

L'objectif vise à émettre la cohésion politique des « vieilles » nations européennes (voir le contexte diplomatique préparatoire à la guerre contre l'Irak).

Economiquement, les Etats-Unis ont intérêt à élargir le grand marché communautaire libéral européen au plus grand nombre possible de pays afin de libéraliser les échanges commerciaux internationaux au maximum tout en maintenant sous leur dépendance politique et militaire ces mêmes pays.

La position des Etats-Unis est notamment décrite par G.Parmentier, chercheur à l'IFRI:

D'après Guillaume Parmentier, la nouvelle doctrine stratégique américaine publiée en septembre 2002 « est beaucoup plus symptomatique de l'attitude des États-Unis dans le système international du début du 21^e siècle : il s'agit de la volonté d'empêcher l'apparition de tout concurrent potentiel aux Etats-Unis sur le plan stratégique » (Commentaire, hiver 2002-2003).

L'ambition des Etats-Unis est donc de rester durablement la puissance stratégique dominante et d'éviter (contrairement aux prescriptions de l'économie de marché chère à leurs yeux !) l'émergence de toute puissance concurrente sérieuse. Leur domination s'apparente à un monopole bien éloigné de leur tradition constitutionnelle éprouvée d'équilibre et de séparation des pouvoirs inspirée des théories politiques de Montesquieu et de Locke.

Pour les Américains, ici peu soucieux des règles d'équilibre des forces longtemps en vigueur dans les relations internationales, tout moyen semble désormais bon pour asseoir leur leadership et diviser leurs concurrents stratégiques potentiels. A cet égard, la Turquie est l'une des torpilles des Etat-Unis (avec la Nato Response Force notamment voir à cet égard les problèmes et retards liés aux modalités de relève de la KFOR fin 2002/début 2003) destinée à

couler le processus de construction de la PESD et saborder l'unité politique de la « vieille » Europe.

Alourdir l'UE pour l'affaiblir en l'alourdissant et en la ceinturant d'états inféodés (ex Turquie mais aussi Etats Baltes, pays d'Europe centrale (notamment : Pologne, Tchéquie, Hongrie..) qui ne croient qu'en la protection offerte par le parapluie américain et n'ont pas encore confiance dans les vieilles nations européennes allemandes et françaises essentiellement pour assurer leur sécurité. Comment d'ailleurs leur donner tort pour l'instant même s'ils restent sans doute encore figés sur d'anciens schémas mentaux dans lesquels, seule la puissance nucléaire et économique des Etats-Unis pouvait contrebalancer la domination soviétique sur l'autre moitié de l'Europe ?. La stratégie américaine sait parfaitement utiliser ces anciens réflexes de protection et rappeler son rôle historique fondamental dans la sauvegarde du monde libre et la chute de l'empire soviétique.

Comment nier que pour les Etats-Unis, l'UE est une entité politique inconsistante et qui doit le rester tout au moins suffisamment pour ne pas être gênante. Toute la stratégie américaine est de la marginaliser politiquement et la garder comme nain politique et militaire, seulement capable de l'aider si besoin est pour conforter sa position stratégique actuellement hégémonique.

Ainsi, les « Américains font le menu et servent les plats, les autres notamment la France sont chargés de faire la vaisselle » (ces propos, rapportés devant l'auditoire du CID en janvier 2003 par le colonel Vincent Desportes attaché Terre auprès de l'ambassade de France à Washington, sont symptomatiques de cette position dominante).

En quelque sorte, les Etats-Unis se comportent un peu avec la France et l'Allemagne (Royaume-Uni excepté pour l'instant tout en moins dans la forme en raison de leur « relation spéciale ») comme les nations européennes colonisatrices l'ont fait pendant tout le 19^e siècle avec les populations des pays colonisés et avant cela, avec les peuples européens des marches des empires ou grands royaumes qui servaient de supplétifs de luxe (ex Polonais et Suisses pour la France notamment) aux armées des grandes nations européennes.

Avec la Turquie, les Etats-Unis cherchent donc à contenir le développement de la puissance politique de l'UE en chargeant la « barque Europe » d'éléments qu'en plus elle contrôle.

La Turquie est aussi une plate-forme avancée pour faciliter la projection des forces américaines comme l'ont montré les opérations préparatoires à l'offensive contre l'Irak. La Turquie joue actuellement un rôle de base avancée de projection et d'appui pour les forces américaines presque aussi important que l'était, toute proportion gardée, celui de l'Allemagne durant la guerre froide.

La Turquie a conscience de son nouveau rôle stratégique qui n'est plus seulement d'être l'un des bastions avancés des Etats-Unis face à l'ex bloc de l'Est soviétique mais aussi un élément stabilisateur et influent de la région qui va de l'Asie mineure au Caucase. Région, ô combien stratégique, si l'on considère également les enjeux pétroliers (contrôle ou possession des réserves et maîtrise de l'une des routes terrestres essentielles d'acheminement du pétrole).

Sans entrer plus avant dans ces questions sensibles et compliquées, écoutons la surprenante proposition faite au Président des Etats-Unis par le leader de l'AKP et nouveau Premier ministre turc, monsieur Recep Tayyip Erdogan, pour se convaincre de l'étroitesse de certains intérêts tout au moins jusqu'à aujourd'hui entre la Turquie et les Etats-Unis. Ce dernier n'hésitait ainsi pas à déclarer à l'agence Reuters le 12 décembre 2002 soit à la veille du sommet européen de Copenhague :

« Si l'Union européenne ne nous accepte pas, nous trouverons une autre solution. J'ai suggéré au président américain de nous accepter au sein de l'ALENA ».

Pour le moins inhabituelle, cette proposition n'en est pas moins significative, d'autant plus que cette idée d'une intégration de la Turquie dans la zone de libre-échange unissant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique ne semble pas avoir trop surpris Washington (voir Le Monde Diplomatique de mars 2003 page 22).

Réciproquement, si l'on suit cette logique d'alliances nouvelles et si l'on part du principe que les Etats-Unis aiment les Turcs au point de les aider à intégrer une union politique dont ils ne sont même pas membres, pourquoi n'acceptent-ils pas la Turquie comme 51^e Etat américain ?

Toutefois, pour être plus sérieux et quitter ces arguties diplomatiques, il semble en revanche particulièrement souhaitable d'étudier la question de l'adhésion turque au regard du débat sur le nécessaire respect préalable de la démocratie, des règles des Etats de droit et des Droits de l'Homme.

2°) Démocratie, Etat de Droit et Droits de l'Homme: un préalable incontournable:

2.1 Une exigence fondamentale: le nécessaire respect des valeurs et principes démocratiques

« L'essentiel est le respect de certaines valeurs de civilisation. Ne peuvent être réunis ensemble dans une Europe organisée que des pays et des peuples qui acceptent les mêmes

valeurs de société, qui ont le même respect des Droits de l'Homme. C'est ce que nous appelons les critères de Copenhague. C'est une exigence absolue.

Notre objectif n'est pas de faire une Europe qui soit une espèce de citadelle. Nous devons avoir avec les pays qui nous entourent des relations de plus en plus affirmées. C'est d'abord le cas pour un pays comme la Turquie qui est candidat et qui devra d'abord faire la preuve de son parfait respect des critères de la démocratie européenne » déclarait, le Président de la République, monsieur Jacques Chirac, dans un entretien au Figaro le 20 janvier 2003 (p 2). La question du nécessaire respect des Droits de l'Homme est donc au cœur de la problématique d'adhésion turque.

Or, la problématique des droits de l'homme et des citoyens, en dépit de la laïcisation forcée imposée par le régime kémaliste, n'a pas permis à la société turque de parvenir, comme en France, à une laïcisation suffisante pour permettre une séparation stricte du religieux et du politique, une sécularisation et une autonomie suffisante du religieux à l'égard du politique. L'émancipation du politique et la subordination du religieux n'a pas été achevée.

Au contraire, les dernières élections turques montrent une montée des partis islamistes et un recul de la laïcité turque dont l'armée était censée être la garante. Or, cette réislamisation de la société et de l'Etat turc n'est pas gage de progrès pour la démocratisation de la Turquie.

En effet, comme l'écrit fort bien, le politologue marocain Abdou Filali-Ansary dans la revue Pouvoirs n°104 intitulée « Islam et Démocratie » :

« L'Islam est hostile à la laïcité ; or la laïcité est indispensable à la démocratie ; donc l'Islam est incompatible avec la démocratie. ».

Devant ce constat et ce risque, la charia étant, elle aussi, totalement incompatible avec les règles constitutionnelles et juridiques de l'ensemble des régimes politiques de l'Union européenne, il serait extrêmement hasardeux voire suicidaire pour les Etats européens de prendre le moindre risque face à une telle évolution.

Or, la fragilité des convictions démocratiques turques et le caractère encore répressif de son régime politique et juridique (en dépit des récentes ouvertures positives sur le plan des libertés des minorités) rendent son évolution juridique et institutionnelle à terme incertaine.

Le respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme est l'un des acquis et des fondements essentiels de la civilisation européenne et occidentale. Difficilement conquises au fil de l'histoire agitée et conflictuelle de l'Europe, ces valeurs héritées de la civilisation greco-romaine font partie du patrimoine commun des peuples européens qui les ont léguées à l'humanité.

Qu'un futur membre de l'Union ne les respecte pas suffisamment ou puisse être enclin à ne pas les respecter un jour, serait insupportable à l'ensemble des autres membres de l'UE.

La Turquie malgré l'abolition récente de la peine de mort en 2002 et la reconnaissance difficile de certains droits culturels (tel l'enseignement de la langue) aux kurdes ne présente ni actuellement ni dans le futur de garanties suffisantes en cette matière.

Du côté turc, les mesures légales de démocratisation prises en 2002 par le précédent gouvernement turc sont-elles réelles et durables ou bien seulement tactiques pour satisfaire aux critères juridiques nécessaires à l'intégration au sein de l'Union?

L'arrivée au pouvoir, le trois novembre 2002, du parti islamiste soit disant modéré de monsieur Recep Tayyip Erdogan, leader de l'AKP, ne va t'elle pas changer à terme cette donne?

A titre d'exemple, l'assouplissement de certaines mesures légales antiterroristes et la suppression de la peine de mort en 2002 montrent les efforts faits par la Turquie pour améliorer son image particulièrement négative en ce domaine fondamental du respect des Droits de l'Homme.

Mais n'est-ce pas qu'une vitrine, la répression s'exerçant sous d'autres formes, la question kurde faisant l'objet d'une attention particulière du pouvoir depuis le milieu des années 1980 et encore plus depuis le développement du conflit irakien ?

Pour les Français et les autres peuples européens, étant donné les enjeux politiques et démocratiques pour l'avenir de la France et de l'ensemble des pays de l'Union (en particulier ceux telle l'Allemagne où vivent de fortes communautés turques et/ou kurdes légales ou clandestines), il apparaît très souhaitable qu'un referendum ait lieu en Europe sur cette question.

Pour les pays européens et notamment la France, la question des droits de l'Homme et du respect de l'Etat de droit est en effet, à juste titre, primordiale, comme le rappelait plus haut le Président de la République. Si ce critère essentiel n'est pas respecté, il ne doit pas y avoir d'adhésion. Là se trouve indubitablement l'ambiguïté et l'hypocrisie des relations turco-européennes. Les questions de la démocratie et des Droits de l'homme ne sont visiblement pas perçues de la même manière des deux côtés comme comptant pour l'intégration.

C'est pourquoi, il semble utile de mettre un terme à cette fiction ou à ce mirage d'une démocratisation suffisante de la Turquie lui permettant d'adhérer prochainement à l'Union.

2.2 la délicate question de la libre circulation au sein de l'Union en cas d'adhésion

En outre, la question de la libre circulation comporte deux enjeux essentiels à moyen terme : l'intégration de l'acquis Schengen et l'élargissement. S'il y a élargissement, il y aura libre circulation avec des frontières européennes qui seront celles de l'Irak actuel (ou peut-être celles d'un futur Kurdistan indépendant en fonction de la recombinaison des données géopolitiques issues de l'après deuxième guerre irakienne ?) ainsi que celles de l'Iran, de la Syrie et de l'Arménie. N'est ce pas dangereux de supprimer tout filtre étatique entre ces zones troublées par les conflits et les trafics de toute nature et l'Union?

3°) Les enjeux culturels, religieux et démographiques: une identité européenne menacée ou clarifiée et confortée?

3.1- Comment définir l'identité européenne : la finalité de l'UE peut-elle se définir selon des critères religieux et culturels?

Quelle place réserver à la laïcité et comment la définir ?

«En tant que représentant d'un Etat laïc, je ne suis pas favorable à une référence religieuse (dans la future Constitution de l'UE) » déclarait, juste après avoir été interrogé sur l'adhésion turque, le Président de la République, monsieur Jacques Chirac, au Figaro le 20 janvier 2003 (voir entretien précité)

a) Les critères religieux et culturels

Selon le traité (art 7-titre 0) : »Tout Etat européen peut demander à devenir membre de l'Union ».

Si l'on respecte cette définition certes peut-être minimaliste (ou réductrice) aux yeux de certains mais claire de l'identité européenne qui ne se limite pas à la géographie physique, la question d'un éventuel élargissement de l'UE à la Turquie doit être immédiatement écartée. Faut de raison de débattre. En effet, si le fondement de l'identité européenne est géographique mais aussi culturel, à savoir le primat reconnu à ses racines judéo-chrétiennes laïcisées, il pose le problème de l'adhésion éventuelle d'une Turquie musulmane et de moins

en moins laïque au fil du temps comme l'ont montré les dernières élections législatives turques d'octobre 2002. N'est-ce pas aussi sur une telle base géographique et culturelle simple et objective que nos relations avec de nombreux pays du pourtour européen seraient simplifiées?

Il vaut mieux en effet connaître ses limites ainsi que celles de ses voisins pour éviter toute ambiguïté excessive, et à terme dangereuse, dans les relations car on fait miroiter des faux espoirs à certains pays amis du pourtour méditerranéen. N'est-ce pas là le moyen à terme d'être entouré d'ennemis ou de faux amis dépités plutôt que de leur tenir des à présent, tout en les respectant et les aidant dans leurs évolutions démocratiques et économiques, le langage plus rigoureux mais aussi plus sain et courageux de la vérité ?

«Oui nous vous apprécions, vous respectons et vous aiderons en tant que partenaires de la même aire de jeux mais ce n'est pas pour cela que vous appartenez à notre équipe ». Tenir ce langage est politiquement et diplomatiquement nécessaire, selon moi, si l'on ne veut pas favoriser à terme l'émergence de profonds et justifiés motifs de contestations et de critiques envers la manière dont l'UE considère des tiers, qui sont aussi ses plus proches voisins tant géographiquement qu'historiquement. Il faut donc leur parler d'égal à égal mais sans faux-semblants dans une relation diplomatique apaisée et confiante dans l'avenir qui sera de toute manière de plus en plus commun dans un monde de plus en plus global et interdépendant. Mais qui dit intérêts communs et relations amicales ne veut pas dire obligatoirement « identité commune partagée sous le même toit politique ». L'UE doit conserver son identité et des limites officielles politiques claires pour mieux appréhender les défis de son approfondissement et de son futur élargissement jusqu'aux frontières géographiques et culturelles de l'Europe (voir la notion «gaullienne» des frontières de l'Europe allant de l'Atlantique à l'Oural).

Enfin, si l'Europe veut être une puissance qui compte réellement dans l'équilibre des forces mondiales elle ne doit pas s'élargir inconsidérément sous peine de perdre toute efficacité institutionnelle, son identité et donc sa raison d'être. Elle serait encore plus paralysée et inconsistante qu'actuellement alors que le chemin sur la route de la PESD est encore loin comme le rappellent les positions disparates des principaux pays européens quant à la position à adopter à l'égard de l'Irak.

Cette hypothétique position diplomatique commune serait de toute manière obligée de tenir compte d'un facteur nouveau et à l'importance croissante en cas d'adhésion de la Turquie ce qui n'est pas souhaitable.

Ce phénomène nouveau pour l'ensemble de l'UE, serait la place et le poids accrus de l'influence de l'islam et des musulmans vivant en Europe (mais aussi hors d'Europe) après l'intégration de la Turquie. La composition et l'équilibre des communautés musulmanes d'Europe en seront aussi modifiés.

L'adhésion turque pourrait-elle favoriser une certaine « laïcisation » de l'islam en Europe ou au contraire risquerait-elle d'accroître les antagonismes (approche Huntingtonienne du choc des civilisations) au sein même des communautés musulmanes et surtout entre les peuples européens essentiellement judéo-chrétiens (notamment en Italie/Espagne/France/Pologne/Irlande) et l'islam?

Et après la Turquie, ne serait-il pas judicieux d'intégrer alors les pays du Machrek et du Maghreb voire Israël à l'UE ?. Ou bien, la France n'aurait-elle pas intérêt à favoriser plutôt l'arrimage à l'ensemble européen de ses anciennes colonies et protectorats plutôt que celui de la Turquie qui n'est proche d'elle dans une certaine mesure (en raison des spécificités de la laïcité turque) que par l'approche réservée aux relations entre l'Etat et la religion ? Quelles sont les limites de la logique géographique de l'élargissement ?. Ne devrions-nous pas envisager plutôt à terme une adhésion certainement plus logique culturellement et religieusement (et même géographiquement et politiquement) de la Russie et de l'Ukraine ?. La Turquie conduit donc les Européens à s'interroger sur leur identité, leurs frontières et ses limites selon une dialectique entre centre et périphérie. Cultures et religions ne sauraient être absentes de ce débat.

Dans le discours catholique sur l'Europe, on perçoit souvent comme une nostalgie: celle d'un passé glorieux où les peuples européens, après avoir élaboré le modèle de civilisation occidentale dans la matrice de la civilisation gréco-romaine et de la chrétienté médiévale, répandaient cette civilisation urbi et orbi. Les références chrétiennes auxquelles furent associées celles du socialisme humaniste (par l'intermédiaire principalement des différents partis démocrates chrétiens européens) ont constitué les bases du mouvement européen qui chercha et réussit à surmonter après guerre les divisions du vieux continent pour permettre le rapprochement franco-allemand et l'ancrage définitif de la paix entre tous les pays de l'Europe occidentale.

Cette évolution historique considérable ne se fit pas sans conflits entre les deux courants de l'Europe « vaticane » et de l'Europe « socialiste ». Ainsi PIE XII, le 13 juin 1957 déclarait:
 » S'il est vrai que le message chrétien fut pour l'Europe comme le ferment déposé dans la pâte qui la travaille et fait lever la masse, il n'est pas moins vrai que ce même message reste,

aujourd'hui comme hier, la plus précieuse des valeurs dont elle est dépositaire». Christianisme et valeurs européennes sont donc liés comme le rappelèrent inlassablement les pères fondateurs de l'Europe, R.Schuman, A de Gasperi, K Adenauer, porteurs chacun dans leurs pays, des valeurs de la démocratie chrétienne. Papes et évêques ont répété aussi ce même discours en le modifiant toutefois selon les circonstances. Quand ils s'adressent aux catholiques, ils insistent sur la dimension proprement religieuse de la culture et de l'histoire commune. Devant des auditoires non confessionnels, ils insistent plutôt sur le droit, la philosophie, et la conception de l'homme et les éléments sécularisés de la théologie chrétienne.

Il n'est pas inutile ici de citer le discours du Pape Jean-Paul II en 1989 à Strasbourg :

« En près de vingt siècles, le christianisme a contribué à forger une conception du monde et de l'homme qui demeure aujourd'hui un apport fondamental, au-delà des divisions, des faiblesses, voire des abandons des chrétiens eux-mêmes. Le message chrétien traduit une relation si étroite de l'homme avec son créateur qu'il valorise tous les aspects de la vie » et le Pape Jean-Paul II de voir là, outre la source de la maîtrise de l'homme sur l'univers et du développement par les Européens des sciences et des techniques, le caractère fondamentalement chrétien de la civilisation et des racines européennes. Dès lors, il paraît évident pour le Pape que si les Européens, oublient ou nient, les fondements chrétiens de leur culture, les plus graves dérives menaceraient leur civilisation.

Jean-Paul II déclara également en 1986 à Ravenne:

»Il faut tenter de reconstruire l'Europe selon sa véritable identité qui est, dans sa racine originelle, une identité chrétienne ».

Ainsi, au travers de ces quelques citations du représentant suprême de l'Eglise catholique, il semble évident que le lien entre valeurs culturelles et patrimoine commun ainsi que références démocratiques et droits de l'homme, constitue un lien essentiel à l'ensemble des nations européennes. Et même si ces déclarations avaient indéniablement un objectif politique fort dans le contexte de la fin de la guerre froide, et ont conforté l'action des mouvements anticomunistes en Europe de l'Est, contribuant ainsi à accélérer la chute de l'empire soviétique, il ne faut pas oublier qu'elles mettent en exergue certaines racines essentielles communes aux peuples européens.

Ces références, nonobstant l'acquis indéniable de la période kémaliste turque, ne sont de toute évidence pas celles des racines de la civilisation et de la religion dominante en Turquie comme nous l'ont d'ailleurs rappelé les récentes et dernières élections législatives turques. Même si des causes socio-économiques aggravées par d'importantes inégalités sociales

contribuent très certainement à expliquer la montée continue des partis islamistes turcs Refah puis AKP en Turquie, il y a aussi des causes culturelles, politiques et religieuses qui expliquent cette percée notoire depuis le milieu des années 1980 et surtout le début des années 1990 en Anatolie rurale, puis au niveau local des grandes villes enfin, désormais au niveau de la vie politique nationale turque.

L'armée, gardienne en principe de la laïcité turque, n'est cette fois pas intervenue pour empêcher ce renversement des équilibres politiques « traditionnels » sur l'échiquier politique turc. On peut y voir une plus grande maturité politique et un respect accru des principes démocratiques. Mais certains peuvent y trouver aussi le signe d'un affaiblissement du parti démocrate, libéral et laïc turc.

Espérons seulement pour la paix que ce début de vingt et unième siècle ne donnera pas raison à André Malraux pour lequel: « le 21^o siècle sera religieux ou ne sera pas ».

3.2-Chocs démographiques et enjeux migratoires de l'adhésion :

a- Equilibres démographiques et équilibres politiques ne sont pas sans lien historiquement. Les perspectives et projections démographiques seront profondément modifiées (toutes choses égales par ailleurs) au sein de l' Europe des années 2020/50 si cette adhésion turque était entérinée. L'UE assisterait certainement à un net déplacement des centres de gravité des pouvoirs sous l'effet du nombre car n'oublions pas que derrière le fait démocratique il y a toujours le fait majoritaire (sauf régimes non démocratiques !) et que le poids de la Turquie et de l'islam ne pourront être que plus grands.

A ce titre, deux faits essentiels sont à prendre en compte en ce domaine : le déclin démographique européen et l'importance des phénomènes migratoires (flux).

Premièrement, le vieillissement de la population européenne (pour laquelle le renouvellement des générations n'est pas assuré en raison d'un taux de fécondité moyen insuffisant soit 1.47 au lieu des 2.1 nécessaires). Comparativement, la Turquie dont la population est estimée en 2001 à 64 millions d'habitants dispose d'un taux de fécondité de 2.51% nettement supérieur à celui de la moyenne européenne. Par ailleurs selon Eurostat, il y a eu l'an dernier plus de décès que de naissances dans 43% des régions composant l'UE actuelle. En outre, selon les prévisions du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) l'Europe des « 25 » aura perdu , en 2050, 54 millions d'habitants pour n'en compter que 397.5 millions (toutes choses

égales par ailleurs) à cet horizon. Le poids démographique de la Turquie estimée à plus de 80 millions d'habitants en 2050 selon les données actuelles serait donc essentiel puisque ce pays représenterait environ 20% d'une UE à 26 englobant la Turquie. Même si ces données démographiques mériteraient d'être affinées et ne sont par définition que des prévisions calculées par rapport à une UE à 26 et non à 30 ou plus (tous les pays de l'ex-Yougoslavie ayant certainement vocation à terme à rallier l'UE) elles montrent l'importance du poids humain futur de la Turquie comparé au déclin démographique européen. Si celui-ci se confirmait nul doute que le poids politique turc dans une telle UE serait rapidement proportionnel à son poids démographique.

Parallèlement, le taux de fécondité des citoyens musulmans vivant en Europe étant encore supérieur à celui des citoyens des autres religions (et même si une certaine homogénéisation des comportements reproductifs tend à se mettre en place au fil du temps selon un phénomène connu de la transition démographique) le poids culturel et politique de l'islam au sein de cette UE ne pourrait que croître. Les centres de gravité des pouvoirs en seraient modifiés au profit de la Turquie et de l'ensemble des communautés musulmanes vivant en Europe.

Par ailleurs, l'incidence des flux migratoires est également à prendre en considération.

b- Les phénomènes migratoires (émigration et immigration de toutes natures) ont toujours joué un rôle essentiel dans les relations internationales. La démographie européenne étant très largement en déclin depuis le milieu des années 1960, les pays européens ont eu recours pour développer leurs économies à une ressource étrangère de plus en plus importante surtout à partir du milieu des années 1970. L'immigration est alors peu à peu devenue une donnée centrale des questions intérieures mais aussi des relations extérieures des pays européens. Aucun membre de l'UE n'échappe à cette problématique bien que ce soit à des degrés divers. Les immigrations vers les pays européens sont aussi assez hétérogènes dans la mesure où les pays européens reçoivent plutôt d'abord en priorité une immigration provenant des pays avec lesquels les liens historiques étaient les plus marqués notamment en raison de la colonisation.

En ce qui concerne l'immigration d'origine turque, celle-ci s'est prioritairement dirigée vers l'Allemagne où il y aurait actuellement environ trois millions de Turcs et les Pays-Bas dont la population immigrée d'origine turque est estimée à trois cent mille personnes environ. Pour ces deux pays de destination privilégiée des Turcs, la communauté originaire de Turquie représente la première communauté étrangère.

En France, l'immigration en provenance de Turquie est également estimée à un peu moins de trois cent mille personnes (281000 en 1999) mais une forte diaspora (estimée à 800000 personnes) d'origine kurde (Irak/TURQUIE/Iran) vit aussi le plus souvent clandestinement en Europe et transite par notre pays (voir Sangatte et l'échouement du vraquier «l'East Sea » déposant plus de huit cents immigrés clandestins Kurdes sur les côtes varoises en mars 2001). Ces événements contribuent à rappeler l'importance de la question kurde à l'opinion publique française mais aussi européenne. Ces nombreuses entrées illégales au sein de l'Union, avec leurs conséquences fâcheuses en termes d'insécurité notamment, inquiètent aussi nos voisins italiens, allemands et britanniques.

En ce qui concerne la France au sens strict du terme la population immigrée d'origine turque est numériquement faible. Mais la proximité géographique et « économique » de l'Allemagne comme l'importance, récemment réaffirmée par les dirigeants français et allemands à l'occasion du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée, des intérêts politiques communs franco-allemands ne peuvent empêcher de regarder également le prisme des relations franco-turques sans intégrer la dimension allemande notamment sur le plan démographique.

Il est banal de dire que la France est un très vieux pays d'immigration. Le célèbre historien français Fernand Braudel avait bien montré l'importance historique, culturelle, économique et démographique des vagues successives d'immigration pour le développement et la construction de la nation française de l'Antiquité au seuil des années 1980. Mais depuis cette somme sur l'Histoire de France, la nature (origine géographique et ethnique) ainsi que les religions et habitudes culturelles des populations accueillies en France ont changé.

De nos jours, une nouvelle forme d'immigration durable porteuse de coutumes et d'habitudes de vie différentes s'enracine en France mais sans s'intégrer et se fondre suffisamment dans le creuset culturel français laïc et républicain.

Le communautarisme à la «mode anglo-saxonne» semble gagner inéluctablement du terrain. L'assimilation culturelle et philosophique aux valeurs de la société française semble en panne. Le temps, principal facteur d'intégration, semble insuffisant dans une société et un environnement international, où la vitesse dans toutes ses acceptions, compte de plus en plus. Les discriminations fondées sur la nationalité constituent la principale forme d'exclusion juridique que l'on trouve dans les sociétés démocratiques structurées sur la base de l'Etat-Nation. Néanmoins, dans la plupart des pays, les divisions d'ordre régional, religieux ou ethnique persistent (voir si besoin est la crise ivoirienne en cours et les crises africaines en général ou bien la crise balkanique en Europe, sans omettre les questions irlandaise, basque ou corse).

Dans le cas français, l'influence des idéaux républicains et démocratiques a certainement permis que le racisme et l'antisémitisme soient moins développés que dans d'autres pays. En revanche, dans certains discours politiques, le refus voire parfois la haine de l'autre, s'est exprimée en France depuis le début des années 1980 avec une assez grande vigueur (cf montée politique du Front national).

En terme d'indice d'intégration, les Turcs perçus comme étrangers d'origine non européenne sont, avant les Algériens, la population qui présente le moins de perspective d'intégration pour la société française (voir Y Gastaut l'immigration et l'opinion publique en France sous la 5^e République Le Seuil Paris 2000.). Son indice d'intégration, moins 35, vient juste après celui des Maliens moins 31 et avant celui des Algériens qui avec moins 42 sont ceux qui semblent les plus difficiles à intégrer d'après l'auteur de cette étude. Ils cumulent en effet « tous les handicaps » :

- non européens, présence relativement nouvelle, provenance d'un pays ayant été en conflit avec la France (Guerre d'Algérie= ennemi pour une majorité de Français malgré l'histoire coloniale commune). A titre de comparaison et à l'opposé, les Italiens ont un indice d'intégration de plus 68 et les Vietnamiens plus 6.

En 1999, 2.3 millions d'immigrés actifs résidaient en France soit 8.6% de la population active (source INSEE 1999). La population immigrée totale pouvait être estimée selon les critères retenus à environ 8 millions de personnes dont 4.5 millions de musulmans (soit respectivement environ 12% et 7% de la population française).

Même si ces données démographiques sont toujours difficiles à appréhender scientifiquement en France en raison de la typologie des méthodes de recensement démographique choisies, il est patent que le nombre de musulmans citoyens français ou immigrés vivant en France croît et devient une donnée démographique importante et structurelle de la composition de la population française. Cette tendance est valable dans la plupart des pays les plus riches de l'Union. Il convient donc de ne pas négliger l'incidence des équilibres démographiques sur le système politique et institutionnel européen. Il faut tenir compte de la puissance du nombre. Il y aurait actuellement 18.5 millions de musulmans dans l'UE à 15, le chiffre de 38 millions étant cité si l'on considère l'ensemble de l'Europe géographique hors Turquie.

Si l'on rajoute la Turquie, plus de cent millions d'habitants de l'UE élargie à son espace géographique (hors Russie d'Europe) vivant dans l'UE seraient de religion islamique (voir Que sais-je ? sur l'islam contemporain d'Ali Merad).

Considérant pour mémoire que l'Union se compose actuellement d'environ 83 millions d'Allemands, 60 millions de Français et presque autant de citoyens britanniques et italiens,

environ 40 millions d'Espagnols (et presque autant de Polonais à compter de 2004), pouvons-nous raisonnablement accepter qu'environ un citoyen européen sur 5 soit musulman après l'achèvement de tous les élargissements entérinés ou potentiels ?

Politiquement, l'équilibre des forces et des pouvoirs serait inéluctablement modifié et l'Europe, telle l'Inde serait contrainte de composer avec sa forte minorité musulmane au potentiel démographique plus important que la population européenne « indigène ». Notre politique étrangère à l'égard des pays des Proche et Moyen-Orient ainsi que du Maghreb en serait sans nul doute notablement modifiée (et au-delà avec tout le monde musulman).

Les risques d'importation de conflits religieux venus de pays extérieurs à l'UE sont pour l'instant limités à l'intérieur de nos sociétés occidentales. Mais, si les équilibres démographiques et religieux actuels étaient modifiés selon le schéma décrit ci-dessus, les risques de développement de conflits religieux intra-européens seraient certainement accrus.

Combattre la montée de l'islamisme deviendrait sans doute encore plus difficile.

Pourtant la question de l'intégration des populations de religion musulmane a fait l'objet de nombreux débats et de nombreuses politiques pour tenter de maîtriser les flux migratoires depuis presque trente ans.

Au cours des années 1980, le débat sur l'intégration des immigrés s'est focalisé sur la religion musulmane. La plupart des observateurs estimaient que l'islam posait un problème spécifique car ses dogmes (confusion du religieux et du politique) sont en contradiction avec le principe de laïcité, dont l'importance, pour la France mais aussi l'Europe, a été récemment rappelée par le Président de la République (voir supra sa déclaration au Figaro du 20 janvier 2003).

Pour le moment, on peut constater que ces inquiétudes n'étaient pour l'essentiel pas justifiées. Alors que des événements internationaux comme la guerre d'Afghanistan, la première guerre du Golfe, le terrorisme auraient pu alimenter les courants islamistes les plus radicaux, on constate pour l'instant qu'en France leur influence est restée plutôt marginale dans la population issue de l'immigration maghrébine. Force serait ainsi de constater qu'aucune religion ne serait en soi un obstacle à l'intégration, car l'islam contrairement à l'islamisme des intégristes est aussi respectable et tolérant que les autres religions. Mais ce raisonnement est-il encore pertinent depuis les attentats des terroristes islamistes du 11 septembre 2001 et le récent déclenchement d'une deuxième guerre américaine contre l'Irak? Une conscience islamique ne va-t-elle pas naître politiquement parmi les musulmans vivant en Europe? Des alliances ne vont-elles pas se nouer entre les communautés musulmanes vivant en Europe et

celles des pays musulmans? L'islamisme ne risque t-il pas de devenir de plus en plus actif et dangereux à l'intérieur de l'Union et sur les pourtours méditerranéens de l'UE ?

Plus que jamais, l'UE ne doit pas se désintéresser (et ne se désintéresse pas) de ce qui se passe sur l'ensemble des rives de la Méditerranée, notamment en Turquie, car elle est directement concernée par les évolutions en cours en Mésopotamie au point que ses intérêts vitaux pourraient un jour prochain être atteints.

3.3 Où s'arrêtent les frontières de l'Europe ?

Inutile de rappeler Napoléon citant les liens étroits entre stratégie, politique et géographie des Nations pour comprendre que cette question est essentielle et qu'il est indispensable de définir les frontières de l'Europe avant d'envisager l'éventualité d'une adhésion turque. En effet, si on ne définit pas le champ géographique de ce que l'on doit défendre, on ne sait pas ce que l'on défend. Or, en définissant le champ géographique, notion par définition concrète et objective, nous abordons de facto les questions sensibles des champs culturels, religieux et identitaires. On atteint donc la symbolique des civilisations qui est elle beaucoup plus subjective.

Réussir l'élargissement aux dix prochains membres de l'UE (sous réserve des ratifications) est essentiel pour l'avenir de l'UE. Mais cet élargissement n'est pas terminé, car l'UE a vocation à rassembler l'ensemble des pays européens comme le souhaitaient les pères fondateurs. Avec un objectif clair :

Enraciner la démocratie, éliminer si possible définitivement la guerre du continent européen et donc de ses approches, favoriser le développement économique et social de chacun des pays membres.

Après l'élargissement aux pays de l'Est, celui probable à l'ensemble des pays constituant l'ex-Yougoslavie au fur et à mesure de leur rétablissement démocratique, l'intégration de la Turquie accroîtrait le tropisme actuel de l'Union vers son centre géographique (Allemagne) et vers l'Europe orientale au détriment de l'Europe de l'Ouest et latine, jusque là dominante depuis la signature du Traité de Rome en 1957. Ne serait-il pas paradoxal que les nouveaux nés successifs de la famille européenne finissent par «tuer» leur mère fondatrice ou changer tellement le cercle de famille que les pères fondateurs de l'Europe n'y reconnaîtraient plus leurs enfants ? Pouvons nous accepter, nous Français mais aussi principaux peuples européens fondateurs de cette grande aventure politique que cet héritage extraordinaire et cette avancée

politique considérable vers une unité politique intégrée (quelle que soit l'organisation politique adoptée finalement) soit galvaudée sur l'autel des intérêts commerciaux ou de la pression «certainement amicale mais non désintéressée» du grand frère américain ?

Nous devons donc absolument combattre le danger de dilution qui menace actuellement l'Europe. L'Europe ne doit pas être transformée en un vaste marché de libre échange dominé en fait par les Etats-Unis.

La problématique de l'adhésion turque touche donc à des questions politiques, économiques et culturelles particulièrement sensibles pour l'avenir. Une telle intégration profiterait indéniablement plus à la Turquie et aux Etats-Unis qu'à la France ou à la grande majorité des pays membres de l'UE, notamment les plus «anciens».

Si l'UE disait oui à la Turquie, les implications de cette décision seraient majoritairement négatives notamment sur le plan de l'efficacité institutionnelle et du processus de prises de décisions diplomatiques déjà extrêmement et suffisamment compliqués sans la Turquie. Il serait certainement impossible de concilier tant de contraires et d'espérer un jour avoir une politique étrangère et de sécurité commune européenne. En outre, si la Turquie était intégrée, élargir aux pays du pourtour méditerranéen deviendrait une nécessité mais aussi un formidable défi. Ce serait en tout cas certainement l'intérêt de la France. Mais approfondir l'unité politique européenne deviendrait sans doute définitivement impossible et l'UE devrait changer de nature, de projet et sans doute de dénomination.

La question de la détermination des frontières de l'Europe et donc de l'UE est ainsi clairement posée par le référent turc. Elle ne peut ignorer la géographie. Ou alors, il conviendrait d'en modifier le nom et l'objet originel des pères fondateurs.

Pouvons nous accepter sereinement aujourd'hui que les frontières de cette UE que certains appellent de leurs vœux soient celles de la Turquie, c'est-à-dire notamment celles de l'Irak actuel ou de l'Iran? Et alors, pourquoi laisserions-nous hors de l'UE, le Liban ou le Maroc qui sont historiquement et culturellement beaucoup plus proche à mon sens des populations méditerranéennes du Sud de la France, de l'Espagne ou de l'Italie que de celles de la Finlande ou de la Norvège et ce n'est pas plus loin en distance ?

Conclusion :

« Il n'est de vent favorable que pour celui qui sait où il veut aller » Sénèque.

S'il est certainement judicieux de veiller à conserver sous forme de partenariat les meilleures relations possibles avec la Turquie, il ne faut cependant pas lui ouvrir totalement les portes de l'UE et donc de l'Europe.

Il serait extrêmement imprudent d'intégrer la Turquie au sein de l'UE qui serait ainsi proche de sa fin politique (voir discours de Valéry Giscard d'Estaing d'octobre 2002) et n'aurait quasiment plus aucune chance de peser globalement et suffisamment sur les affaires du monde pour concurrencer les Etats-Unis aujourd'hui la Chine, l'Inde et la Russie demain.

Si sur un plan strictement économique, il pourrait être envisagé (malgré le coût financier très élevé de cette adhésion) de faire entrer la Turquie dans l'UE, il ne semble pour l'instant pas judicieux pour des raisons non seulement historiques, géopolitiques, culturelles, religieuses mais aussi démographiques et juridiques (ne risquerait-on pas de faciliter à terme l'entrée de la charia au sein de l'Europe dans la mesure où l'on ne peut exclure que la Turquie n'évolue pas à terme vers un islam moins tolérant et un Etat moins laïc qu'à l'époque d'Ata Türk ?) d'accéder à la demande turque.

Il faudrait en revanche continuer à favoriser toute autre forme de coopération privilégiée avec ce pays comme avec l'ensemble des pays riverains du monde méditerranéen. Les partenariats stratégiques, tels que celui du processus de Barcelone, doivent être multipliés. Des échanges diversifiés et équilibrés doivent être institutionnalisés et favorisés afin de contribuer au développement économique, social et éducatif des pays du pourtour méditerranéen.

Nous devons en effet porter plus d'attention à nos relations avec les pays riverains de la Méditerranée et par delà africains. Car notre sécurité nationale et européenne se joue dès maintenant et encore bien plus demain très au-delà de nos frontières. Les inquiétudes liées aux menaces issues de la prolifération des armes balistiques à capacité NRBC et au terrorisme international en témoignent. A l'heure, où la protection fournie jadis par la distance devient de plus en plus relative, il importe plus que jamais de bien connaître et maîtriser son espace intérieur dans lequel la sûreté et la sécurité seront plus facilement assurées si une confiance maximale et une communauté de valeurs suffisante existent entre toutes les populations européennes. Lorsque l'on considère les problèmes identitaires des minorités vivant dans un grand pays multiculturel tel que l'Inde, nous pouvons nous interroger sur l'opportunité de créer une union politique intégrée trop hétérogène. A cet égard, accepter l'adhésion turque ne

semble pas souhaitable. L'UE en tirerait certainement plus d'inconvénients que d'avantages dans de nombreux domaines.

Enfin, si l'Union européenne veut s'asseoir un jour unie, autrement que par un plus petit dénominateur commun de plus en plus introuvable au fil des élargissements, « à la table des Grands » et reprendre collégialement le flambeau de la grandeur passée de chacun des peuples et nations qui la composent, ce n'est certainement pas en acceptant un élargissement dénué de limites logiques à son expansion qu'elle y parviendra. Or, à partir du moment où la Turquie serait intégrée, quelles seraient ses chances de pouvoir un jour espérer faire un contrepoids efficace, car produit d'une union véritablement porteuse de sens, aux Etats-Unis, puis à la Chine ou l'Inde?

En outre, après l'adhésion turque, comment pourrait-elle justifier alors dignement la non adhésion d'autres pays aussi éloignés par certains côtés mais aussi tout aussi proches (voire plus) de nous par beaucoup d'autres aspects, que notamment les trois pays francophones du Maghreb, l'Egypte, le Liban, la Syrie voire Israël ?.

Et si elle persiste dans la voie d'un élargissement sans bornes, elle abandonnera probablement par son impuissance, et ses inévitables divisions, toute chance de retrouver un leadership mondial capable d'assurer durablement la sécurité intérieure et extérieure des nations qui la composeront. Tout empire étant « périssable » comme le prouve l'Histoire, qui nous protégerait alors en cas d'impuissance américaine et de volonté hégémonique de nouveaux empires ?. Sûrement pas la Turquie.

Alors ne l'intégrons pas pour que l'UE ait une chance de rester un pôle actif de stabilité et d'équilibre pour la paix dans le monde de plus en plus violent et troublé qui semble nous attendre dans cette première partie du 21^e siècle. Mais soyons plus attentifs aux évolutions de l'ensemble des nations qui nous entourent, notamment sur le pourtour méditerranéen (nécessité de relancer le processus et dialogue de Barcelone) et en Afrique où la situation économique et sanitaire oblige.

FIN

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES:

- ~ BASRI ELMAS Hasan, Turquie-Europe, Une relation ambiguë, collection Points cardinaux 1998.
- ~ BAUBEROT Jean, Religions et laïcité dans l'Europe des douze, Syros 1994.
- ~ GASTEAU Yves, L'immigration et l'opinion publique en France sous la V^e République, Le Seuil, Paris, 2000.
- ~ HUNTINGTON Samuel P, Le choc des civilisations, Odile Jacob, 1997.
- ~ LE MOIGNE GUY et LEBON André, L'immigration en France, Que sais-je PUF, 2002.
- ~ MERAD Ali, l'Islam contemporain, Que sais-je ? PUF 2001.
- ~ MONTBRIAL (de) Thierry Ramses 2000 IFRI/Dunod
- ~ NOIRIEL Gérard et LEVASSEUR Claire, Atlas de l'immigration en France Editions Autrement, 2000.
- ~ TURUNC Garip, La Turquie aux marches de l'Union européenne L'Harmattan. 2001.
- ~ VILLEPIN (de) Xavier, PENNE Guy, La MALENE (de) Christian, Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat Les tentations de la Turquie Rapports du Sénat n°292 (1995/96).

ARTICLES DE REVUES:

- ABEL Olivier, La Turquie, l'Europe et la sécularisation, Revue Esprit n°291, Janvier 2003.
- BENCHENANE Mustapha: Turquie ambiguë, Revue de la Défense Nationale février 1999.
- DURTESTE Philippe: La Turquie doit-elle être en Europe ? Défense Nationale janvier 2000.
- FILALI-ANSARY Abdou: Islam et Démocratie Revue Pouvoirs numéro 104.
- MARIAN Michel, Les deux natures de la Turquie, Revue Esprit n°291, Janvier 2003.
- KEMP Percy, L'islam arabe entre désir d'Istanbul et peur d'Ankara, Esprit, Janvier 2003.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Partie I: Les atouts européens de la Turquie confrontés aux défis et obstacles à surmonter avant toute éventuelle adhésion (7)

1) Les atouts européens de la Turquie et les tentations européennes d'intégration (7)

- 1.1 les atouts géopolitiques et historiques de la Turquie militant pour une adhésion turque
- 1.2 les discours européens (et américains) favorables à une adhésion turque

2) Les principaux défis et obstacles diplomatiques majeurs à résoudre avant toute adhésion (12)

- 2.1 les enjeux géopolitiques de la question kurde : un défi majeur pour l'avenir
- 2.2 la question chypriote, pomme de discorde du conflit gréco-euro-turc

3) Une instabilité politique et une fragilité économique peu propices à une intégration (17)

- 3.1 résurgences islamistes et insuffisant respect des Droits de l'homme
- 3.2 une fragilité économique peu compatible avec une intégration réussie

Partie II: Identité européenne et frontières de l'Europe au prisme de la question turque

1) Les enjeux stratégiques et géopolitiques pour l'Europe politique de l'adhésion turque (23)

- 1.1 Des limites à définir et une stratégie autonome européenne à réaffirmer
- 1.2 Les enjeux militaires : le poids déterminant de l'armée dans le système politique turc
 - a) L'armée turque et le pouvoir
 - b) L'armée turque et l'OTAN
- 1.3 La stratégie régionale des Etats-Unis à l'égard de l'intégration turque dans l'UE

2) Démocratie et Droits de l'Homme : un enjeu fondamental (33)

- 2.1 Turquie : un insuffisant respect des valeurs et principes démocratiques
- 2.2 La question de la libre circulation au sein de l'UE en cas d'adhésion

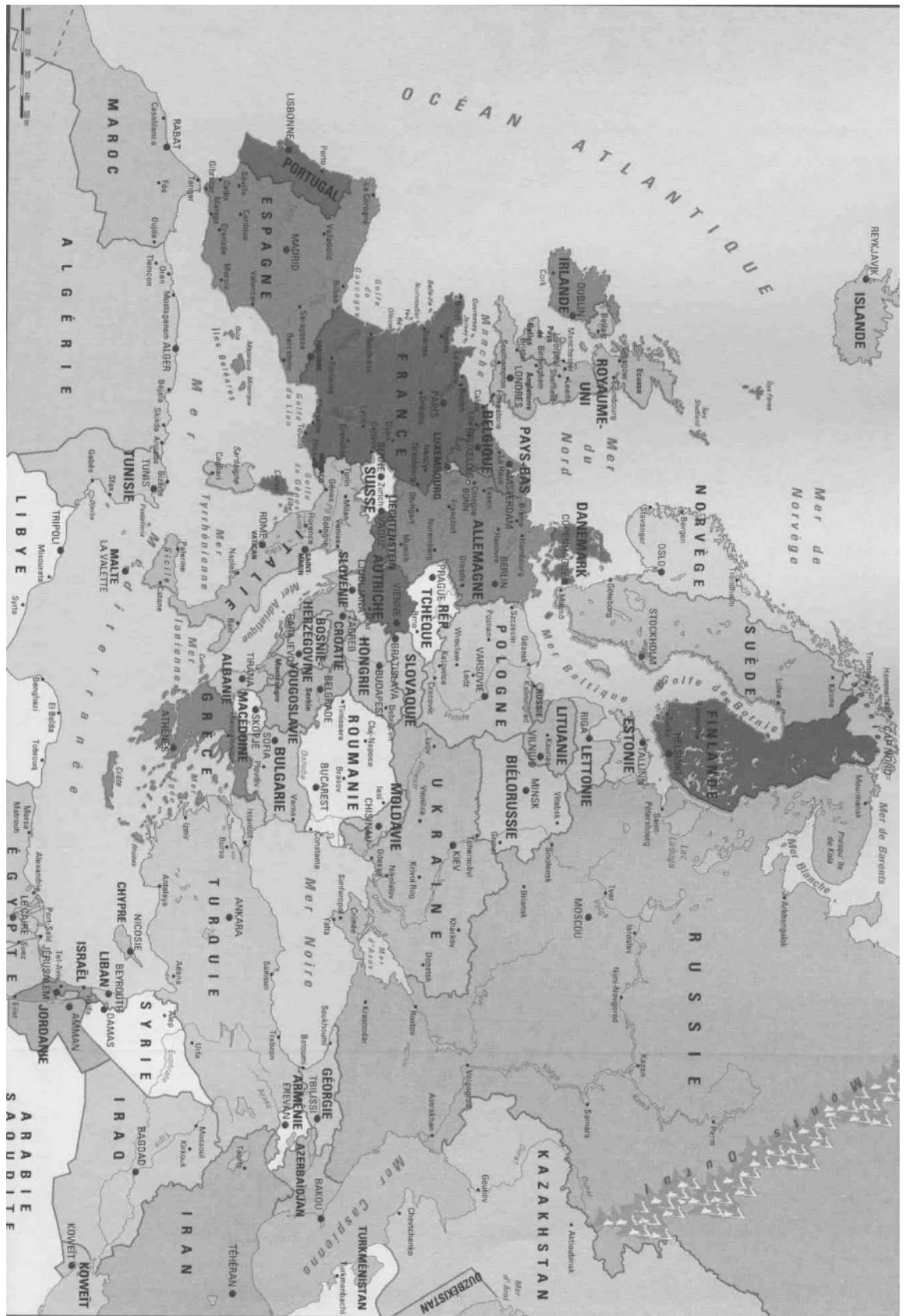
3) Les enjeux culturels, religieux et démographiques (36)

- 3.1-Tentative de définition de l'identité européenne
 - a) les critères religieux et culturels
- 3.2-Chocs démographiques et enjeux migratoires de l'adhésion
 - b) les équilibres démographiques
 - c) les phénomènes migratoires
- 3.3-Tentative de définition des frontières de l'Europe et donc de l'Union européenne

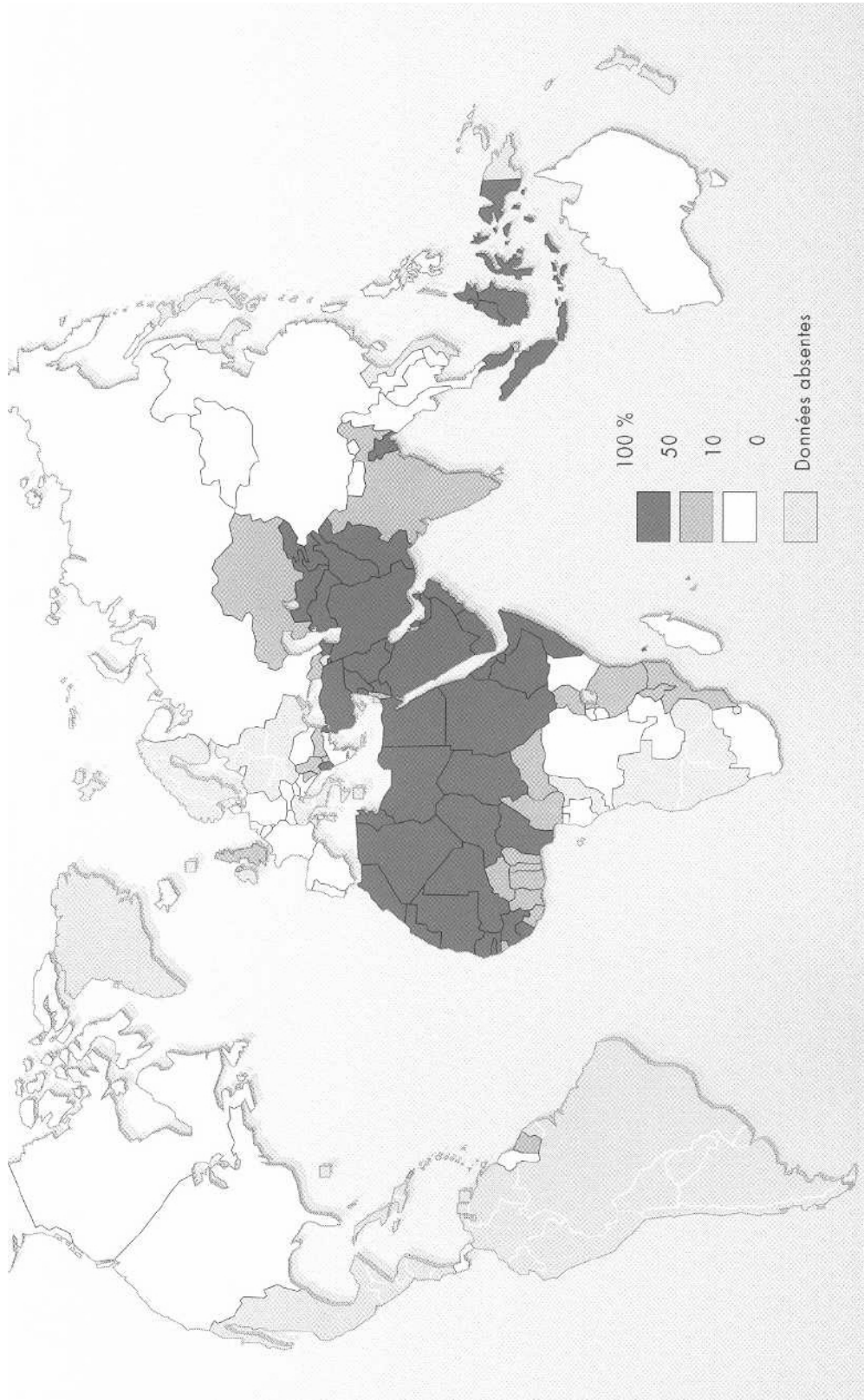
CONCLUSION (47)

ANNEXES

ANNEXES



Source : Le Quid 2003, L'Europe et ses frontières.



Source : L'Atlas du monde en 50 cartes.

Les zones de diffusion de l'islam dans le monde.

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Faut-il accepter l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ? JPUTEZAM0303
2. Commissaire en chef de deuxième classe (Marine) Jean-Pascal UTEZA (France)
3. 28 mars 2003
4. Division B
5. Mémoire de géopolitique
6. La Turquie et l'Union européenne (et auparavant la CEE) entretiennent depuis presque cinquante ans des relations ambiguës qu'il apparaît désormais nécessaire de clarifier, notamment en apportant une réponse à la question de l'éventualité d'une adhésion turque à l'Union européenne. Ce débat a resurgi à l'automne 2002 à l'occasion de la prise de position controversée de l'ancien président de la République française et président en titre de la Convention européenne, monsieur Valéry Giscard d'Estaing. Ce débat, évoqué par les dirigeants européens lors du sommet de Copenhague ayant ouvert l'Union à dix nouveaux pays européens (décembre 2002) a également pris un relief particulier, début 2003, à l'aune du contexte stratégique et politico-diplomatique né de la crise puis de la guerre irakienne. Il démontre notamment que la Turquie, pays pourvu de certains atouts indéniables pour l'UE, est notre miroir, un miroir déformé et déformant, voire brisé pour certains, mais qui oblige les pays membres de l'UE, à s'interroger sur ce qu'ils sont et souhaitent devenir. S'ils acceptent la Turquie, les pays européens verront leur avenir institutionnel, politique, économique, social et culturel se compliquer inéluctablement, favorisant de surcroît le développement de l'islam au cœur de l'Europe sous l'effet des flux migratoires et des forces démographiques, déséquilibrant et affaiblissant encore plus qu'aujourd'hui l'Europe en tant que puissance.

Pour toutes ces raisons, il ne faut donc pas accepter la Turquie au sein de l'Union européenne et mettre fin aux ambiguïtés quasi structurelles des relations entre la Turquie et l'Europe.

7. Adhésion, Turquie, Union européenne (UE), France, Kurdes, contentieux chypriote, Armée turque, Démocratisation et Droits de l'Homme, Islamisation de la vie politique et publique en Turquie, Facteurs culturels et religieux, Démographie et Flux migratoires, Stratégie des Etats-Unis à l'égard de la Turquie et de son adhésion à l'UE, Identité et Frontières de l'UE.